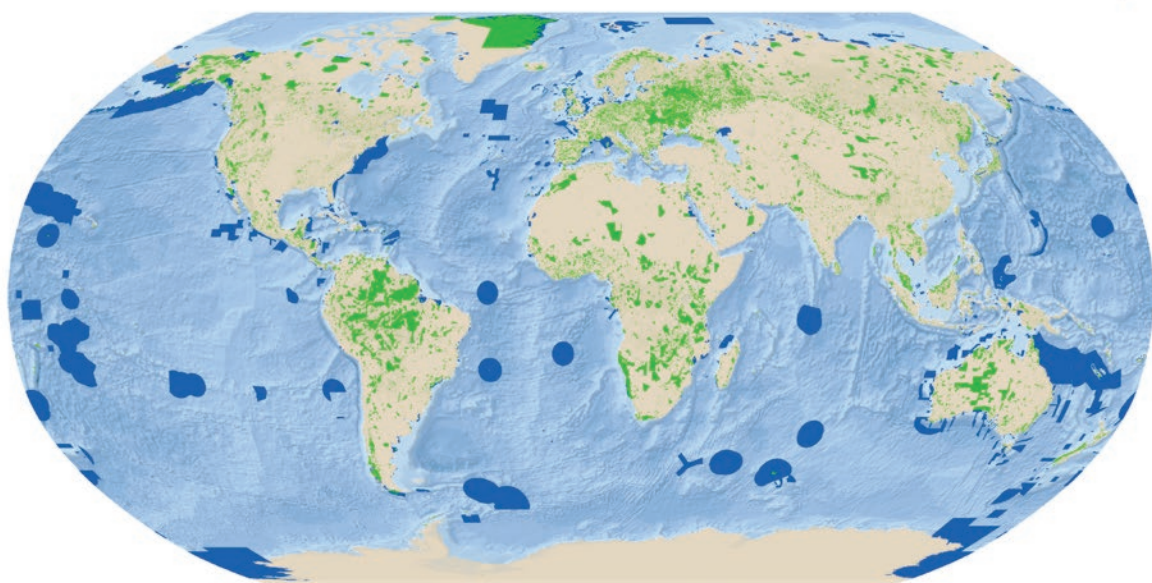


Liste des Nations Unies des aires protégées 2018

Supplément sur l'efficacité de la gestion des aires protégées



Citation : UNEP-WCMC (2018). Liste des Nations Unies des aires protégées 2018 Supplément sur l'efficacité de la gestion des aires protégées. UNEP-WCMC : Cambridge, Royaume-Uni.

Copyright 2018 United Nations Environment Programme.

ISBN: 978-92-807-3718-9

No de travail : DEP/2198/CA

Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature des Nations Unies (UNEP-WCMC) est le centre spécialiste de la biodiversité de l'ONU Environnement, la principale organisation intergouvernementale du monde pour l'environnement. Le centre fonctionne depuis près de 40 ans, combinant recherche scientifique et conseils pratiques en matière de politique.

Cette publication peut être reproduite à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale, à condition que la source soit mentionnée. La réutilisation des chiffres présentés dans ce rapport nécessite la permission des détenteurs des droits originaux. Cette publication ne peut être revendue ou utilisée à des fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable de l'ONU Environnement. Les demandes d'autorisation, accompagnées d'une déclaration d'intention et de l'envergure de la reproduction, doivent être adressées au directeur, Director, UNEP-WCMC, 219 Huntingdon Road, Cambridge, CB30DL, Royaume-Uni.

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement l'opinion ou la politique de l'ONU Environnement, des organisations participantes ou des rédacteurs. Les appellations employées et la présentation des données de ce rapport n'impliquent aucune prise de position de la part de l'ONU Environnement ou des organisations participantes, des rédacteurs ou des éditeurs quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou de leurs autorités, ni au tracé de leurs frontières ou limites, ni à la désignation de leurs noms, de leurs frontières ou limites. La mention d'une société commerciale ou d'un produit dans cette publication n'implique pas un soutien de l'ONU Environnement.



**UN Environment World Conservation Monitoring Centre
(UNEP-WCMC)**

219 Huntingdon Road,
Cambridge CB3 0DL, UK
Tel: +44 1223 277314

www.unep-wcmc.org

L'ONU Environnement encourage les pratiques respectueuses de l'environnement au niveau mondial et dans ses propres activités. Notre politique de distribution vise à réduire les émissions carbone de l'ONU Environnement.

CONTRIBUTEURS

Éditeurs :

Marine Deguignet, Heather C. Bingham, Neil D. Burgess et Naomi Kingston.

Contributeurs :

Ce rapport n'aurait pas été possible sans l'implication et la générosité des auteurs experts ayant contribué. En particulier, nous souhaitons adresser notre reconnaissance et nos remerciements à :

Dans le chapitre 4 : Ménard Mbende (WWF-DRC), Gaby Zabati (Institut congolais pour la conservation de la nature), Thomas Breuer (WWF-Allemagne), Service coréen des parcs nationaux et Forum coréen des aires protégées, Parques Nacionales Naturales de Colombie.

Dans le chapitre 5 : Sue Stolton (Equilibrium Research), Bastian Bertzky, Carlo Paolini et Paolo Roggeri (Commission européenne - Centre commun de recherche), Bertille Mayen (projet BSB Yamoussa de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ)), Ella Wooden, William Carney (UNEP-WCMC).

Dans le chapitre 7 : Jessica Stewart, Osgur McDermott Long, Brian MacSharry (UNEP-WCMC).

Traduction :

Sophie Fleurdépine

REMERCIEMENTS

L'édition 2018 de la liste des Nations Unies des aires protégées est axée sur l'efficacité de la gestion des aires protégées. Ce recueil a été rendu possible grâce aux nombreuses contributions apportées par de nombreux représentants, femmes et hommes, d'agences nationales et internationales du monde entier. Leur aide dans le recueil, l'organisation, la mise à jour et l'examen des informations relatives à l'efficacité de la gestion des aires protégées documentées dans la Base de données mondiale sur les aires protégées est grandement appréciée.

Nous souhaitons également remercier le partenariat Proteus et le Ministère de l'Environnement de Finlande pour leur soutien financier qui a facilité la publication de ce rapport.

Nous souhaitons remercier le secrétariat de la CBD, et plus particulièrement Sarat Babu Gidda pour ses efforts continus pour le suivi des progrès réalisés en direction de l'objectif 11 d'Aichi et pour avoir facilité la communication avec tous les pays et s'être assuré que tous recevaient un soutien approprié.

Enfin, nous tenons à remercier la CMAP de l'IUCN, en particulier Kathy MacKinnon, Stephen Woodley et Marc Hockings, mais également de nombreux membres du groupe spécialisé dans l'efficacité de la gestion, pour des discussions et des conseils utiles concernant une manière plus constructive et pragmatique de procéder avec le recueil et la communication des données sur l'efficacité de la gestion des aires protégées et l'avenir de la base de données mondiale.

Supporté par :



En collaboration avec le soutien de :



국립공원관리공단
KOREA NATIONAL PARK SERVICE



한국보호지역포럼
Korea Protected Areas Forum



Contents

Contributeurs	i
Remerciements	ii
Liste des figures	iv
Liste des tableaux	v
Liste des encadrés	v
Acronymes et abréviations	vi
Avant-propos	1
Résumé exécutif	2
1. Introduction	8
2. Historique de la liste des Nations Unies des aires protégées	10
3. La Base de données mondiale sur les aires protégées	11
4. Efficacité de la gestion des aires protégées	13
4.1 Contexte	13
5. Passage en revue d'une sélection de méthodes d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées	21
5.1 METT (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion)	21
5.2 IMET (Outil sur l'efficacité de la gestion intégrée)	26
5.3 RAPPAM (méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées)	30
5.4 Comment va votre AMP ?	33
6. L'édition 2018 de la liste des Nations Unies des aires protégées	38
6.1 Préparation du rapport	38
6.2 Format et critères d'inclusion	38
6.3 Les lacunes en matière d'information et la qualité des informations	39
7. Analyse de la liste des Nations Unies des aires protégées 2018	40
7.1 Étendue des aires protégées du monde	40
7.2 Caractéristiques de la gestion et de la gestion des aires protégées du monde	48
7.3 Efficacité de la gestion des aires protégées du monde	51
8. Conclusion	54
Annexe 1 : Recommandations de l'ECOSOC	55
Annexe 2 : Divisions régionales utilisées dans le rapport	59
Références	61

Liste des figures

Figure 1 : Améliorations des données entre 2002 et 2018 comme le montre une augmentation du nombre d'entrées d'aires protégées enregistrées dans la WDPA, sur la base des versions annuelles précédentes de la WDPA depuis 2002 (source : UNEP-WCMC, 2018)	12
Figure 2 : Le système de la WCPA de l'IUCN représentant les six étapes de la gestion des aires protégées (Hocking et al. 2006)	14
Figure 3 : Carte représentant les aires protégées terrestres et marines désignées en juillet 2018 (source : UNEP-WCMC, 2018)	40
Figure 4 : Évolution du réseau des aires protégées terrestres et marines, en ce qui concerne le nombre de sites (barres vertes) et la surface (km ² , ligne bleue) depuis le premier Congrès mondial des parcs en 1962, sur la base des versions précédentes de la liste des Nations Unies (source : UNEP-WCMC 2018, avec des données de Chape et al. 2003)	41
Figure 5 : Carte représentant les aires protégées terrestres et marines désignées ajoutées à la WDPA entre juillet 2014 et juillet 2018 (source : UNEP-WCMC, 2018)	42
Figure 6 : Pourcentage du territoire couvert par des aires protégées dans les régions de la CBD. Les nombres indiquent le pourcentage du territoire protégé pour chaque région (source : UNEP-WCMC, 2018)	43
Figure 7 : Pourcentage de superficie marine couverte par des aires protégées dans les régions de la CBD et des zones marines situées au-delà des juridictions nationales (ABNJ). Les nombres indiquent le pourcentage de la superficie marine protégée dans chaque région (source : UNEP-WCMC, 2018)	43
Figure 8 : Pourcentage d'aires protégées distribuées dans différentes régions de la CDB (source : UNEP-WCMC, 2018)	44
Figure 9 : Pourcentage de la superficie totale couverte par le réseau des aires protégées dans les régions de la CDB (source : UNEP-WCMC, 2018)	45
Figure 10 : Proportion de sites par classe de taille, en km ² (source : UNEP-WCMC, 2018)	45
Figure 11 : Comparaison de la distribution de taille de sites au sein des régions de la CDB (source : UNEP-WCMC, 2018)	46
Figure 12 : Comparaison de la distribution de taille de sites au sein des régions de la CDB (source : UNEP-WCMC, 2018)	46
Figure 13 : Comparaison de la distribution des catégories de l'IUCN entre les régions de la CDB, en pourcentage (source : UNEP-WCMC, 2018)	49
Figure 14 : Comparaison de la distribution des catégories UICN au sein des régions de la CDB, en pourcentage (source : UNEP-WCMC, 2018)	49
Figure 15 : Comparaison entre régions de la distribution du réseau des aires protégées selon le type de gouvernance, en pourcentage (source : UNEP-WCMC, 2018)	51
Figure 16 : Comparaison de la distribution des types de gouvernance des aires protégées au sein des régions de la CDB, en pourcentage (source : UNEP-WCMC, 2018)	51
Figure 17 : Carte représentant les aires protégées évaluées pour l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME en anglais) en juillet 2018 (source : UNEP-WCMC, 2018)	52
Figure 18 : Proportion du nombre d'aires protégées de chaque pays où des évaluations ont été enregistrées	53
Figure 19 : Proportion de la superficie des aires protégées de chaque pays où des évaluations ont été enregistrées	53

Liste des tableaux

Tableau 1 : Croissance cumulée du réseau des aires protégées depuis 1962 (source : UNEP-WCMC, 2018)	41
Tableau 2 : Attributs des 10 plus grandes aires protégées désignées (source : IUCN et UNEP-WCMC 2018)	47
Tableau 3 : Catégorie de gestion de l'IUCN et définitions (source : Dudley et al. (2008).	48
Tableau 4 : Types de gouvernance de l'IUCN et sous-catégories (source : Borrini-Feyerabend et al. (2013)	50
Tableau 5 : Méthodes PAME communément utilisées, rapportées dans la GD-PAME (source : UNEP-WCMC, 2018)	52

V

Liste des encadrés

Encadré 4.1 : Utilisation des outils de performance de la gestion des aires protégées en République démocratique du Congo	15
Encadré 4.2 : Évaluation de l'efficacité de la gestion en Corée : État du parc	17
Encadré 4.3 : Analyses concernant l'efficacité de la gestion des aires protégées avec participation sociale en Colombie	19
Encadré 5.1 : Examen, adaptation et mise en œuvre du METT au Bhoutan	25
Encadré 5.2 : Complexe transfrontalier de BSB Yamoussa, Cameroun et Tchad	29
Encadré 5.3 : Réseau national des aires protégées de Georgie	33
Encadré 5.4 : Réserve de biosphère d'El Vizcaíno, Mexique	37

Acronymes et abréviations

ABNJ :	Zones marines situées au-delà des juridictions nationales (<i>Area beyond National Jurisdiction</i>)
ACP :	Asie, Caraïbes et Pacifique
AMP :	Aires marines protégées
BIOPAMA :	Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées
BMZ :	ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Allemagne)
BSB :	Binational Sena Oura
CBD :	Convention sur la diversité biologique
COMIFAC :	Commission des forêts d'Afrique centrale
COMIT :	Mallette pédagogique pour effectuer la mission de coaching de l'Observatoire (<i>Coach Observatory Mission Information Toolkit</i>)
DG-DEVCO :	Direction générale pour la coopération internationale et le développement
ECOSOC :	Conseil économique et social des Nations Unies
FED :	Fonds européen de développement
EoH :	Mise en valeur de notre patrimoine (<i>Enhancing our Heritage</i>)
GBO :	Perspectives mondiales de la biodiversité (<i>Global Biodiversity Outlook</i>)
GD-PAME :	Base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées
GEF :	Fonds mondial pour l'environnement (<i>Global Environment Facility</i>)
GEO :	Avenir de l'environnement mondial (<i>Global Environment Outlook</i>)
ICCN :	Institut congolais pour la conservation de la nature
IMET :	Outil sur l'efficacité de la gestion intégrée (<i>Integrated Management Effectiveness Tool</i>)
IUCN :	Union internationale pour la conservation de la nature
JRC :	Centre commun de recherche (<i>Joint Research Centre</i>)
METT :	Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (<i>Management Effectiveness Tracking Tool</i>)
MPA MEE :	Évaluation de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées (<i>Marine Protected Area Management Effectiveness Evaluation</i>)
ODD :	Objectifs de développement durable
OECM :	Autres mesures efficaces de conservation par zone (<i>Other effective area-based conservation measure</i>)
OFAC :	Observatoire des forêts d'Afrique centrale
ONG :	Organisation non gouvernementale
PACO :	Programme d'Afrique centrale et occidentale
PoWPA :	Programmes de travail sur les aires protégées (<i>Programme of Work on Protected Areas</i>)
RAPAC :	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RAPPAM :	méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (<i>Rapid Assessment Prioritization of Protected Area Management</i>)
SBSTTA :	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (<i>Subsidiary body on Scientific, Technical and Technological Advice</i>)
TNC :	The Nature Conservancy (organisation de conservation)
UNEP-WCMC :	Centre mondial de surveillance continue de la conservation de l'ONU Environnement (<i>UN Environment World Conservation Monitoring Centre</i>)
WCPA :	Commission mondiale sur les aires protégées
WDPA :	Base de données mondiale sur les aires protégées
WWF :	Fonds mondial pour la nature (<i>World Wide Fund for Nature</i>)

Avant-propos

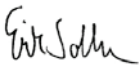
Les éditions successives de la liste des Nations Unies des aires protégées ont fourni un inventaire des lieux naturels protégés du monde. Pendant les soixante ans depuis que sa compilation a été demandée pour la première fois par les Nations Unies, la liste des Nations Unies a documenté l'expansion continue du réseau mondial d'aires protégées ; une expansion qui reflète un engagement politique croissant des nations du monde à préserver les habitats naturels et la biodiversité de la Terre.

Cet engagement est mis en évidence par les nombreuses nouvelles aires protégées documentées dans cette édition, désignées pour préserver la nature et les services écosystémiques, tels qu'une eau propre, aux populations. Ces aires protégées se comptent maintenant par centaines de milliers, et couvrent un pourcentage de plus en plus élevé de la surface de la planète. Dans les océans, cette augmentation a été particulièrement notable ces dernières années ; des aires marines protégées de plus en plus vastes sont désignées, la plus grande couvrant une surface plus grande que le Mexique.

Bien que l'expansion de la surface sous protection soit vitale, une plus grande importance est accordée à la compréhension des impacts des mesures de la gestion dans les aires protégées, et à l'assurance que les aires protégées sont gérées efficacement pour atteindre les objectifs pour lesquelles elles ont été créées.

La liste des Nations Unies 2018 fournit des informations à jour concernant les aires protégées marines et terrestres au niveau mondial, et identifie les aires protégées qui ont fait l'objet d'évaluations de l'efficacité de la gestion. De telles évaluations fournissent une évaluation précieuse des performances de la gestion de ces aires : elles aident à identifier les menaces pour les aires protégées et à informer les mesures visant à les atténuer ; elles aident à identifier les lacunes en matière de capacité, par exemple des ressources techniques ou financières insuffisantes ; et elles peuvent identifier quelles mesures de gestion ont réussi à atteindre les résultats de conservation et devraient donc être maintenues.

Le Plan stratégique pour la Biodiversité actuel mandaté par l'ONU se terminera dans deux ans, concluant la décennie pour la biodiversité de l'ONU. Alors que le monde se tourne vers un nouvel ordre du jour pour la nature et les populations après 2020, il sera important que l'efficacité de la gestion des aires protégées soit plus largement évaluée. Les connaissances obtenues aideront le monde dans la construction d'un réseau d'aires protégées non seulement étendu, mais également efficace pour conserver la nature et pourvoir aux besoins des populations.



Eric Solheim
Executive director,
UN Environment



Cristiana Paşca Palmer
Executive Secretary,
CBD



Inger Andersen
Director General,
IUCN



Neville Ash
Director, UNEP-WCMC



Kathy MacKinnon
Chair, IUCN-WCPA

Résumé exécutif

La liste des Nations Unies des aires protégées examine régulièrement le parc des aires protégées et met en évidence les progrès accomplis par les pays en matière d'extension de leurs réseaux nationaux d'aires protégées.

L'édition 2018 de la liste des Nations Unies est la quinzième parution depuis la publication de la première version en 1961 – 62, et examine les progrès depuis 2014. Elle montre que le parc mondial des aires protégées a continué de s'étendre depuis 2014, à la fois sur terre et en milieu marin. En fait, la superficie de l'environnement marin protégée a presque doublé depuis 2014. Cette augmentation est en partie due à la désignation de certaines aires marines protégées très grandes dans plusieurs régions.

Bien que les augmentations de la couverture soient un indicateur important de la détermination des gouvernements à atteindre l'objectif 11 d'Aichi, couvrir de plus grandes surfaces ne suffira pas à arrêter la perte de la biodiversité. **C'est pourquoi ce rapport porte une attention particulière à l'efficacité de la gestion des aires protégées du monde. C'est la première fois que la liste des Nations Unies prend spécifiquement en compte cet aspect pour l'analyse.**

L'importance de la compréhension de l'efficacité des aires protégées a fait partie des discussions internationales sur les aires protégées pendant plus de 30 ans. Aujourd'hui, un grand nombre de pays procèdent à des évaluations de leurs aires protégées de façon systématique. Toutefois, la compilation des informations relatives à l'efficacité de la gestion mises à jour pour la publication de cette édition de la liste des Nations Unies a révélé que ce concept est encore inconnu dans de nombreux pays et que peu d'informations et d'instructions concernant l'utilisation des différents outils destinés à évaluer l'efficacité de la gestion sont disponibles.

Plus de 230 000 aires protégées sont actuellement documentées dans la Base de données mondiale sur les aires protégées ; et des informations relatives à l'efficacité de la gestion sont disponibles pour un peu moins de 1 % d'entre elles. Des efforts importants restent donc à fournir pour comprendre l'efficacité avec laquelle les aires protégées sont gérées et pour promouvoir l'adoption des différents outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion qui ont été créés. En outre, davantage d'efforts sont également requis pour déterminer en quoi une gestion efficace des aires protégées se traduit par la réalisation des objectifs de conservation pour la nature et les populations.

Executive summary

The United Nations List of Protected Areas periodically reviews the global protected area estate and highlights progress achieved by countries in expanding their national protected area networks.

The 2018 edition of the UN List is the fifteenth release since the publication of the first version in 1961 – 62, and is a review of progress since 2014. It shows that the protected area estate worldwide has continued to expand since 2014, both on land and in the marine environment. In fact, the area protected in the marine environment has nearly doubled since 2014. This is partly due to the designation of some very large marine protected areas in many regions.

While increases in coverage are an important indicator of the determination of governments to meet Aichi Target 11, covering greater areas will not alone halt the loss of biodiversity. **For this reason, this report has a particular focus on the management effectiveness of the world's protected areas. This is the first time that the UN List has included this aspect as a focus for analysis.**

The importance of understanding the effectiveness of protected areas has been part of the international discussions on protected areas for over 30 years. Today, a large number of countries undertake management effectiveness evaluations of their protected areas on a systematic basis. However, the compilation of updated management effectiveness information for the publication of this edition of the UN List revealed that this concept is still unknown in many countries and that little information and guidance on the use of the different tools to assess management effectiveness is available.

Over 230,000 protected areas are currently documented in the World Database on Protected Areas; and information on management effectiveness is available for just under 1% of them. Considerable further efforts are therefore required to understand how effectively protected areas are managed and to promote the uptake of the different management effectiveness assessment tools that have been created. In addition, work is required to determine how effective protected area management translates into the delivery of positive outcomes for nature and people.

Resumen ejecutivo

La Lista de Áreas Protegidas de las Naciones Unidas revisa de manera periódica el estado de la red de áreas protegidas a nivel mundial y destaca los avances logrados por los países en la expansión de sus redes nacionales.

La edición de 2018 de la Lista de Áreas Protegidas de la ONU representa la decimoquinta edición desde la publicación de la primera versión en 1961-62, y es una revisión del progreso realizado desde 2014. La presente edición muestra cómo la superficie total de áreas protegidas ha seguido expandiéndose desde 2014, tanto en el medio terrestre como el marino. La expansión de la superficie total de las áreas marinas protegidas es especialmente destacable, llegando casi a duplicar desde 2014. Esto se debe en parte a la designación de algunas áreas protegidas marinas muy grandes en muchas regiones.

Si bien los aumentos de cobertura son indicadores importantes del compromiso de los gobiernos para con el cumplimiento de la Meta 11 de Aichi, estos aumentos no detendrán por sí solos la pérdida de biodiversidad. **Es por esta razón que este informe se centra especialmente en la eficacia de la gestión de las áreas protegidas del mundo, siendo ésta la primera vez que la Lista de la ONU incluye este aspecto como tema de análisis.**

La importancia de entender la efectividad de las áreas protegidas ha sido parte de las discusiones internacionales sobre áreas protegidas durante más de 30 años. Hoy en día, un gran número de países realizan evaluaciones sistemáticas de la eficacia de gestión de sus áreas protegidas. No obstante, la información recopilada para la publicación de la presente edición revela que este concepto es aún desconocido en muchos países. La disponibilidad de información y guías sobre el uso de las diferentes herramientas para la evaluación de la eficacia de gestión de áreas protegidas es aún limitada.

De las más de 230.000 áreas protegidas actualmente documentadas en la Base de Datos Mundial sobre Áreas Protegidas, solamente se dispone de información sobre eficacia de gestión para algo menos del 1%. Se requieren por tanto importantes esfuerzos adicionales para entender mejor cuán eficazmente estas áreas protegidas son gestionadas y promover la adopción de las diferentes herramientas disponibles para la evaluación de eficacia de gestión. También es necesario dedicar esfuerzos para determinar cómo la gestión efectiva de áreas protegidas se traduce en resultados positivos para la naturaleza y las personas.

ملخص تنفيذي

تتولى قائمة الأمم المتحدة لمناطق المحمية عملية مراجعة تقدم المناطق المحمية عالمياً وتبسيط الضوء على ما أحرزته الدول في توسيع شبكة المناطق المحمية الوطنية لديها.

5

تعد نسخة العام 2018 الطبعة الخامسة عشر للقائمة منذ صدور العدد الأول منها في 62-1961، وهي تستعرض التطور منذ العام 2014. وتظهر القائمة استمرار هذا التطور منذ العام 2014 على المستويين البري والبحري، مع الإشارة إلى تضاعف مساحة البحرية منها بسبب إعلان بعض المناطق المحمية البحرية الكبيرة في مناطق عديدة. وبينما تشكل الزيادة في التغطية مؤشراً هاماً بالنسبة لإصرار الحكومات على الوصول إلى الهدف الحادي عشر من أهداف أيشي (Aichi Target)، فإن ذلك لن يؤدي بصورة تلقائية إلى الحد من فقدان التنوع البيولوجي. ولهذا السبب يركز التقرير بشكل خاص على فعالية الإدارة في عالم المحميات الطبيعية. وتكون هذه المرة الأولى التي تتطرق اللائحة إلى ذلك.

ولقد بدأت المحادثات الدولية بتناول موضوع فعالية الإدارة منذ حوالي 30 عاماً. وفي يومنا هذا أخذت دولاً عديدة على عاتقها القيام بعمليات تقييم لفعالية الإدارة للمناطق المحمية لديها بصورة ممنهجة. لكن، وخلال جمع المعلومات عن تقييم فعالية الإدارة لإضافتها إلى هذا التقرير، تبين أن هذا المفهوم لا يزال مجهولاً في عدد كبير من البلدان، وبالتالي بالنسبة إلى المعلومات حولها وطرق استخدامها.

تتضمن قاعدة البيانات العالمية للمناطق المحمية حوالي 230000 منطقة، بينما المعلومات عن فعالية الإدارة شبه غير متوفرة ولا تتخطى 1%. ولذلك يترتب على القيمين بذل جهود كبيرة للاطلاع على كيفية إدارة المناطق المحمية، وكذلك التشجيع على تبني أدوات تقييم فعالية الإدارة المختلفة التي جرى تطويرها. كما وينبغي الربط بين عملية فعالية الإدارة وتقديم نتائج إيجابية للطبيعة وللناس.

Резюме

Список охраняемых природных территорий Организации Объединенных Наций периодически рассматривает глобальное состояние охраняемых природных территорий и подчеркивает прогресс, достигнутый странами в расширении их национальных сетей охраняемых природных территорий.

6 Издание списка ООН в 2018 году является пятнадцатым выпуском с момента публикации первой версии в 1961-62 годах и является обзором прогресса с 2014 года. Это показывает, что с 2014 года по-прежнему расширяется площадь охраняемых природных территорий, как на суше и в морской среде. Фактически, территория, охраняемая в морской среде, почти удвоилась с 2014 года. Отчасти это связано с обозначением некоторых очень крупных морских охраняемых районов во многих регионах.

Хотя увеличение охвата является важным показателем определения правительств для достижения Айтинской целевой задачи 11, охранение более обширных территорий не ограничится лишь прекращением утраты биоразнообразия. По этой причине в этом докладе особое внимание уделяется эффективности управления охраняемыми природными территориями. Впервые список ООН включил этот аспект в качестве фокуса для анализа.

Важность понимания эффективности охраняемых природных территорий уже более 30 лет является частью международных дискуссий по охраняемым природным территориям. Сегодня большое число стран проводят систематические оценки эффективности их охраняемых природных территорий. Однако при компиляции обновленной информации об эффективности управления для публикации этого издания Списка ООН показала, выяснилось, что эта концепция до сих пор неизвестна во многих странах и имеется небольшая информация и рекомендации по использованию различных инструментов для оценки эффективности управления.

Более 230 000 охраняемых природных территорий в настоящее время задокументированы в Всемирной базе данных по охраняемым природным территориям; информация об эффективности управления доступна только для 1% из них. Поэтому необходимы значительные дальнейшие усилия для понимания того, как эффективно управляются охраняемые природные территории, и содействия внедрению различных инструментов оценки эффективности управления, которые были созданы. Кроме того, требуется работа по определению того, как эффективное управление охраняемыми природными территориями трансформируется в достижение положительных результатов для природы и для людей.

执行摘要

联合国保护区名录定期审查全球保护区，并特别展示各国在扩大其国家保护区网络方面取得的进展。

2018年版的联合国名录是自1961-1962年第一版出版以来的第15版。该版本对自2014年以来的进展进行回顾。回顾显示，全球海洋和陆地保护区的覆盖面积自2014年以来都持续增长。事实上，自2014年以来，海洋方面的保护区面积几乎翻了一倍。产生该进展的部分原因是由于许多地区划定了一些面积庞大的海洋保护区。

虽然覆盖面积的增加是显示政府实现爱知目标11的决心的重要指标，但仅仅是覆盖更多地区并不能达到阻止生物多样性丧失的目的。因此，本报告特别关注全球保护区的管理有效性。这也是联合国名录首次将此方面纳入分析重点。

在过去的30多年以来，对于保护区管理有效性理解的重要性往往被纳入保护区相关的国际讨论中。而今，许多国家系统地对其保护区进行管理有效性评估。然而，我们在汇编本版“联合国名录”的最新管理有效性信息的过程中，意识到许多国家仍然不知道这一概念，并且关于使用不同工具对管理有效性进行评估的信息和指导也很难获取。

目前，世界保护区数据库记录了230,000多个保护区；具有管理有效性信息的保护区数量仅占不到1%。因此，我们需要做出相当大的努力，以了解如何有效地管理保护区，并促进已被创建的不同管理有效性评估工具的使用。此外，还需要开展相关工作，将对保护区的有效管理转化为对自然和人类所产生的积极成果。

1. Introduction

8

L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) définit une aire protégée comme « *un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens juridiques ou d'autres moyens efficaces, dans le but d'assurer la conservation à long terme de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* » (Dudley 2008). Cette définition est compatible avec la définition d'une aire protégée (Lopoukhine et Ferreira de Souza Dias 2012) de la Convention sur la diversité biologique (CBD), et ensemble ces définitions étayent la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA). Cette base de données est la source à partir de laquelle sont dérivées la plupart des informations de ce rapport.

La liste des Nations Unies des aires protégées (dénommée ci-après « la liste des Nations Unies ») est une liste d'aires protégées terrestres, côtières et marines désignées par des gouvernements du monde entier. Depuis sa première publication en 1961/62, les éditions successives de la liste des Nations Unies ont documenté l'évolution et l'expansion du réseau mondial des aires protégées.

Cette nouvelle édition de la liste des Nations Unies fournit un état des lieux à jour du parc mondial des aires protégées tel qu'il était en juillet 2018. Les progrès réalisés depuis 2014 en matière d'expansion de la couverture des aires protégées en milieux marins et terrestres sont examinés et pour la première fois des informations relatives à l'efficacité de la gestion de ces aires sont incluses. Cette liste des Nations Unies, avec le rapport « Planète protégée » (Protected Planet) 2018, fournit la représentation la plus complète de l'état et des tendances du réseau mondial des aires protégées dans le monde entier. Ces deux rapports fournissent une indication des progrès mondiaux réalisés en direction de l'objectif 11 d'Aichi de la CDB, selon lequel « *d'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin* ».

Au total, des informations concernant 238 563 aires protégées de 244 pays et territoires recouvrant plus de 46 millions de km² sont présentées dans ce rapport. Ces aires protégées sont distribuées sur 11 régions de la CDB : Afrique, Asie, Caraïbes, Amérique centrale, Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord, Océanie, Amérique du Sud, océans antarctique et austral, et zones marines situées au-delà des juridictions nationales. Les catégories régionales utilisées ici s'alignent avec celles utilisées dans l'édition 2014 de la liste des Nations Unies, permettant ainsi de faire des comparaisons.

Les aires protégées cataloguées ici sont celles qui ont été désignées par des moyens juridiques ou d'autres moyens efficaces. Cette sélection inclut certaines aires qui répondent à la définition de l'IUCN d'une aire protégée, mais qui ne sont pas officiellement reconnues, mais exclut les aires protégées proposées et celles dont le statut est inconnu. Elle exclut 2 071 aires protégées de la WDPA. Cette sélection ne représente en aucun cas un jugement relatif à l'importance ou à l'efficacité de ces aires en matière de protection de la biodiversité, des services écosystémiques, ou des valeurs associées.

Bien que la WDPA fournisse un registre de plus en plus complet de l'emplacement des aires protégées, elle contient moins d'informations sur la qualité de la gestion de ces aires en ce qui concerne la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été désignées. La compréhension de l'efficacité de la gestion est fondamentale pour assurer que les aires protégées restent des outils efficaces pour la conservation dans un monde où les pressions anthropiques sont de plus en plus menaçantes pour la biodiversité et les services écosystémiques.

Efficacité de la gestion des aires protégées

Les évaluations de l'efficacité de la gestion étudient la qualité de la gestion des aires protégées, et principalement la mesure dans laquelle la gestion protège les valeurs, telles que les valeurs de biodiversité et les valeurs culturelles associées, et favorise la réalisation des buts et objectifs (Hocking et al. 2006).

Au niveau mondial, les informations relatives à l'efficacité de la gestion sont conservées dans la Base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (GD-PAME). Cette base de données contient des évaluations pour des aires protégées qui sont aussi documentées dans la WDPA. L'historique et le contexte de la base de données se trouvent dans Coad et al. (2015).

En vue de la publication de ce rapport, tous les interlocuteurs nationaux de la CDB ont été contactés pour qu'ils passent en revue et mettent à jour leurs données d'efficacité de la gestion dans la GD-PAME, et 20 % des gouvernements nationaux ont choisi de le faire, fournissant des données sur près de 22 000 sites. Ces données ont également été utilisées dans ce rapport.

Objectifs du rapport

Les principaux objectifs du rapport sont :

1. De présenter des listes à jour des aires protégées pour chaque pays et territoire, avec des informations associées relatives à l'efficacité de la gestion.
2. De fournir une analyse des méthodes utilisées pour évaluer l'efficacité de la gestion les plus communes.
3. De fournir des statistiques sur les aires protégées aux niveaux nationaux et régionaux et d'évaluer les progrès réalisés en direction de l'objectif 11 d'Aichi à ces niveaux.

2. Historique de la liste des Nations Unies des aires protégées

La liste des Nations Unies a ses origines dans deux résolutions du Conseil économique et social des Nations Unies, 713 et 810 (adoptées respectivement en 1959 et 1961). Ces résolutions ont été approuvées lors de la seizième session de l'Assemblée générale en 1962 par le biais de la résolution 1831 (voir le texte complet dans l'annexe 1). La requête pour la compilation de la liste des Nations Unies reflète la reconnaissance de l'importance des aires protégées, appelées à l'époque « parcs nationaux et réserves analogues » dans la préservation des ressources naturelles.

La première liste des Nations Unies, intitulées « Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues » a été publiée en deux parties en 1961/62 et a été lancée lors de la première Conférence mondiale sur les parcs nationaux qui s'est tenue à Seattle aux États-Unis en 1962. Cette assemblée a défini les fondements, les définitions et les normes pour l'élaboration des systèmes nationaux d'aires protégées représentatifs. La première partie de la liste (appelée E/3436) est une liste préliminaire des parcs nationaux et des réserves dans les pays et territoires qui avaient soumis des informations à la mi-décembre 1960. La deuxième partie (appelée « deuxième partie ») contient des contributions supplémentaires qui avaient été omises dans la première partie, ainsi que des modifications et ajouts à la première partie de la Liste des Nations Unies.

Des éditions ultérieures de la liste des Nations Unies ont été publiées en 1966/71, 1972 (addendum de l'édition 1966/71), 1973, 1974, 1975, 1980, 1982, 1984, 1990, 1993, 1997 et 2003. Les éditions de 1966/71, 1982, 2003 et 2014 ont également été lancées à l'occasion d'événements mondiaux sur les parcs naturels. Ces événements étaient respectivement la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux qui s'est tenue à Yellowstone aux États-Unis, le troisième Congrès mondial sur les parcs nationaux qui s'est tenu à Bali en Indonésie, le cinquième Congrès mondial sur les parcs nationaux qui s'est tenu à Durban en Afrique du Sud, et le sixième Congrès mondial sur les parcs nationaux qui s'est tenu à Sydney en Australie. La liste des Nations Unies de 1993 était la première à utiliser le nouveau système de catégorie de gestion de l'IUCN qui a été approuvé une année auparavant pendant le Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées de 1992, et qui a par la suite été révisé et mis à jour en 2008. Comme dans la liste des Nations Unies de 2014, la présente édition est complétée par un site internet interactif (www.protectedplanet.net).

Chaque édition de la liste des Nations Unies représente une occasion pour les pays de réévaluer, d'améliorer et de renforcer leurs réseaux d'aires protégées, et les informations recueillies les concernant. À mesure que les réseaux d'aires protégées se sont étendus, et que plus d'informations ont été disponibles, les éditions successives de la liste des Nations Unies ont pris des proportions plus importantes. Le contenu et le format des publications ont également évolué au cours des années pour refléter les changements de perception et de pratiques autour des parcs nationaux et des autres aires protégées.

3. La Base de données mondiale sur les aires protégées

La WDPA est la base de données la plus complète sur les aires protégées côtières, marines et terrestres désignées au niveau national, ainsi qu'en vertu de conventions et d'accords régionaux et internationaux. Elle inclut également de plus en plus d'aires qui répondent à la définition des aires protégées de l'IUCN, mais ne sont pas officiellement désignées (telles que des aires protégées conservées par des populations autochtones qui ont été établies par le droit coutumier). La WDPA est un produit commun de l'ONU Environnement et de l'IUCN, et elle est gérée par l'UNEP-WCMC.

11

La version numérique de la base de données a été créée en 1981 et a connu une croissance continue depuis lors, faisant appel à des mises à jour des informations par les fournisseurs de données. Aujourd'hui, il y a plus de 500 fournisseurs de données, allant de gouvernements à des personnes individuelles. Grâce à leurs contributions, la base de données se compose actuellement de plus de 230 000 aires protégées dans 244 pays et territoires (version de juillet 2018).

Les sites inclus actuellement dans la WDPA doivent respecter la définition d'une aire protégée de l'IUCN ; et chaque aire protégée documentée dans la base de données est associée à un emplacement géographique (représenté soit par un point soit par un polygone [limites cartographiées numériquement]) et un ensemble d'attributs descriptifs tels que la désignation, la catégorie de gestion de l'IUCN et le type de gouvernance de l'IUCN. La structure de la base de données fait l'objet d'une révision occasionnelle au fur et à mesure que son champ d'application s'étend, lui permettant de continuer à répondre aux besoins des gouvernements, de la communauté de la conservation et d'autres utilisateurs. La WDPA contiendra également à l'avenir des informations concernant les « autres mesures de conservation effectives par zone », un concept décrit dans l'objectif 11 d'Aichi et défini avec les recommandations de l'Organe subsidiaire SBSTTA de la CBD (CBD/SBSTTA/REC/22/5).

La WDPA est mise à jour tous les mois et peut être consultée et téléchargée sur le site internet Protected Planet (www.protectedplanet.net). La base de données est utilisée dans un grand nombre de secteurs allant de la recherche à la politique, et aide le secteur des politiques internationales en suivant les progrès des pays et des territoires dans la mise en œuvre de l'objectif 11 d'Aichi. Elle est également utilisée dans les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD) 14 et 15 et informe les Perspectives mondiales de la biodiversité (GBO) et l'Avenir de l'environnement mondial (GEO).

Depuis son lancement, le travail sur la WDPA s'est concentré sur l'amélioration de sa qualité. En particulier, l'augmentation de la précision des limites des aires protégées documentées dans la base de données et l'augmentation de la fréquence des mises à jour permettent des analyses plus précises (Figure 1). Dans les études de planification de la conservation systématiques par exemple, la prédiction des emplacements les plus appropriés pour l'expansion d'une aire protégée repose sur la qualité des données d'entrée.

Les améliorations de la WDPA reflètent les efforts accrus faits par les pays pour cartographier avec précision l'emplacement de leurs aires protégées de sorte que nous connaissons maintenant mieux que jamais où sont situées la plupart des aires protégées avec certitude et précision.

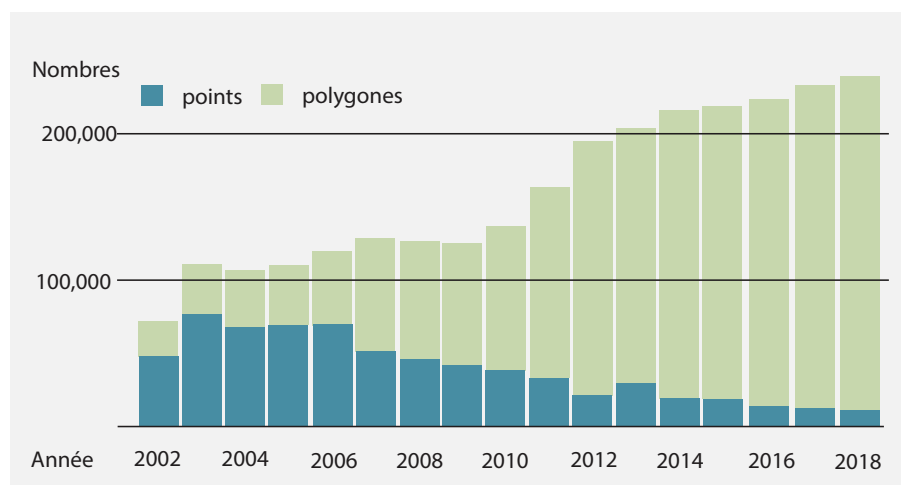


Figure 1: Améliorations des données entre 2002 et 2018 comme le montre une augmentation du nombre d'entrées d'aires protégées enregistrées dans la WDPA, sur la base des versions annuelles précédentes de la WDPA depuis 2002 (source : UNEP-WCMC, 2018)

4. Efficacité de la gestion des aires protégées

4.1 Contexte

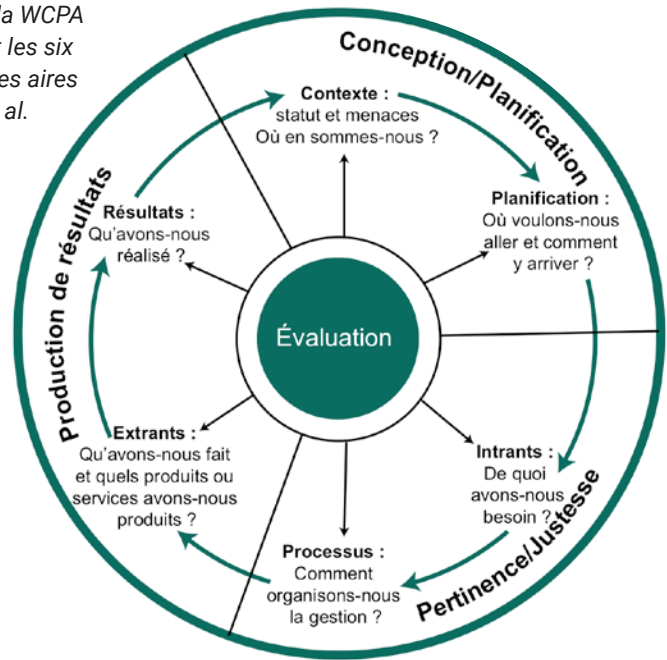
L'efficacité de la gestion des aires protégées est définie comme « l'évaluation de la mesure dans laquelle les aires protégées sont bien gérées – et avant tout, de la mesure dans laquelle la gestion protège les valeurs et atteint les buts et les objectifs. Le terme d'efficacité de la gestion reflète trois thèmes principaux : 1) des questions de conception relatives aux sites individuels et aux systèmes d'aire protégée ; 2) le caractère adéquat et approprié des systèmes et processus de gestion ; et 3) la réalisation des objectifs de l'aire protégée, notamment la conservation des valeurs (Hockings et al. 2006).

En créant une compréhension des points forts et points faibles de la gestion d'une aire protégée, les évaluations de l'efficacité de la gestion peuvent aider à informer des pratiques de gestion adaptables, étayer une affectation judicieuse des ressources, sensibiliser la communauté, mesurer les impacts des investissements, promouvoir la responsabilité et la transparence, et permettre l'élaboration de rapports concernant les objectifs de conservation (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/45).

L'importance de la compréhension de l'efficacité de la gestion d'une aire protégée et le développement d'outils pertinents pour l'évaluer ont été inclus dans les discussions internationales sur les aires protégées depuis plus de trente ans. Le Congrès mondial sur les parcs nationaux de 1982 a reconnu le besoin de développer des outils pertinents et des lignes directrices pour évaluer les aspects écologiques et de gestion des aires protégées ; et en 1992, lors du quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux, une gestion efficace a été identifiée comme l'un des quatre aspects principaux relatifs aux aires protégées. Cette reconnaissance a renforcé le besoin de développer des outils pour mieux suivre l'efficacité de la gestion des aires protégées. Récemment, le concept d'efficacité de la gestion d'une aire protégée a acquis plus de visibilité, en particulier avec la fin prochaine du plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi, et en particulier l'objectif 11 d'Aichi : la réalisation de cet objectif dépend d'une gestion efficace des aires protégées.

En 2000, un cadre de la Commission mondiale des Aires protégées (WPCA) de l'UICN a été développé pour guider le développement de systèmes d'évaluation pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion (Hockings et al. 2000 ; Hockings et al. 2006). Ce cadre, qui est largement reconnu et encore utilisé aujourd'hui, a identifié six composantes, chacune associée avec des aspects différents de l'efficacité de la gestion : le contexte, la planification, les intrants, le processus, les extrants et les résultats (Figure 2).

Figure 2: Le cadre de la WCPA de l'IUCN représentant les six étapes de la gestion des aires protégées (Hocking et al. 2006).



Un grand nombre de méthodes, allant d'études détaillées au niveau du site jusqu'à de larges évaluations au niveau du système, sont basées sur ce cadre. Alors que les méthodes diffèrent en ce qui concerne l'objectif, l'échelle et le niveau de détail, celles développées autour du cadre de la WCPA de l'IUCN fournissent une représentation complète de l'efficacité de la gestion et peuvent être liées les unes aux autres par le biais du cadre. De telles méthodes ont été appliquées pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion dans une gamme diverse d'aires protégées, notamment celles désignées au niveau national (par ex. les parcs nationaux), et celles désignées en vertu de conventions et d'accords régionaux et internationaux (par ex. les sites Ramsar, les zones humides d'importance internationale). Les méthodes appliquées à ces différents niveaux varient parfois : l'outil RAPPAM (méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées) et l'outil METT (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion) sont deux méthodes utilisées pour évaluer des désignations au niveau national, alors que la perspective du patrimoine mondial (World Heritage Outlook) est utilisée pour évaluer des aires protégées désignées en vertu de la convention du patrimoine mondial, et la Liste verte des aires protégées a été récemment développée en tant que nouvel outil standard pour une utilisation mondiale (IUCN et Commission mondiale sur les aires protégées 2017).

Ces évaluations variées ont été recueillies au niveau mondial dans la Base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (GD-PAME) ; la base de données la plus complète sur l'efficacité de la gestion des aires protégées. Créée en 2006 en tant que base de données de recherche à l'Université du Queensland dans le cadre d'un programme financé conjointement par WWF et The Nature Conservancy (TNC), elle est maintenant gérée par l'UNEP-WCMC dans le cadre de l'initiative Protected Planet et en tant que projet conjoint de l'ONU Environnement et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). La base de données indique si une aire protégée de la WDPA a été évaluée, et si l'évaluation est disponible au public. La GD-PAME se compose actuellement de plus de 28 000 évaluations de près de 22 000 aires protégées de 169 pays qui ont été réalisées à l'aide de plus de soixante méthodes différentes (juillet 2018).

ENCADRÉ 4.1 : UTILISATION DES OUTILS DE PERFORMANCE DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Ménard Mbende¹, Gaby Zabati²

1 World Wide Fund for Nature (WWF) République démocratique du Congo - mmbende@wwfdr.c

2 Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) – gabyzabati@yahoo.fr

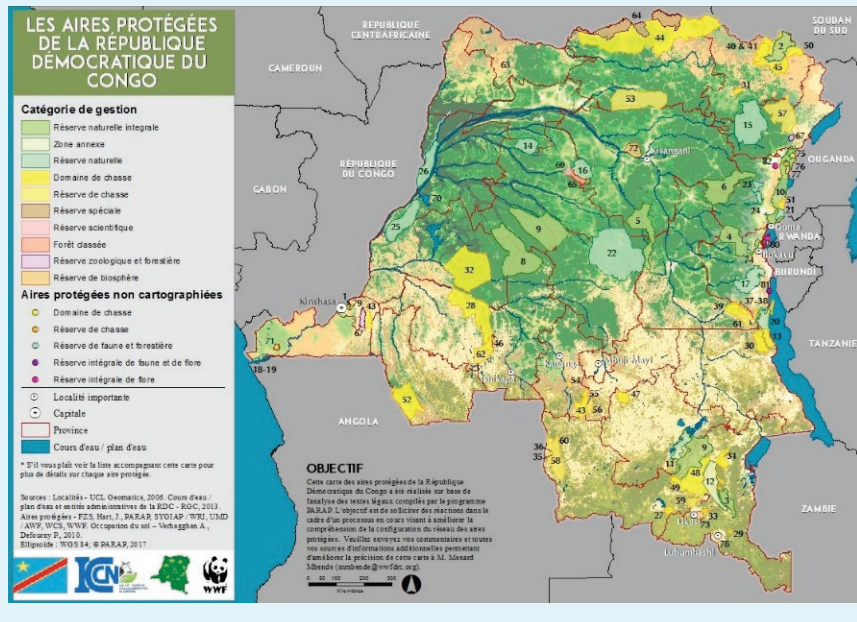
Le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées dans la République démocratique du Congo est fait en utilisant l'outil IMET (outil intégré sur l'efficacité de gestion). Pour ce faire, plusieurs coaches ont été formés et se réunissent tous les ans pour passer en revue les pratiques actuelles dans des aires protégées données par rapport aux six éléments du cycle de gestion (le contexte, la planification, les intrants, le processus, les extrants et les résultats). Chaque équipe est généralement composée de trois coaches qui ont été formés à l'utilisation d'IMET, et cinq à dix membres expérimentés de l'équipe de gestion de l'aire protégée.

Pendant l'atelier, l'équipe réalise une auto-évaluation pour chaque élément en utilisant des indicateurs clairement définis. Comme l'accès internet est souvent limité en RDC, les évaluations sont réalisées hors connexion et sont ultérieurement soumises en ligne. Le coût total pour chaque atelier est généralement de 15 000 dollars américains.

L'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) est l'institution principale responsable pour les aires protégées en RDC. La RDC a plusieurs catégories d'aires protégées. Certaines d'entre elles ne s'alignent pas encore avec les catégories de gestion de l'IUCN, mais des plans sont en place pour augmenter l'alignement à l'avenir. Jusqu'ici, aucun critère n'a été fixé par rapport auquel les catégories d'aire protégée peuvent être évaluées, c'est pourquoi d'autres documents pertinents, tels que des plans de gestion, des plans opérationnels et/ou des plans commerciaux validés sont consultés. Ces documents fournissent une indication des standards de performance pour une aire protégée donnée.

ENCADRÉ 4.1 : UTILISATION DES OUTILS DE PERFORMANCE DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (SUITE)

En commençant par une phase de test initiale en 2015, l'ICCN a appliqué l'IMET à plusieurs aires protégées, y compris le Parc national de Kahuzi-Biega, le Parc national de la Salonga, le Parc national des Virunga, la réserve naturelle du triangle de la Ngiri et la réserve naturelle de Tumba Lediiima. Après cette phase de test, il a été décidé que des évaluations IMET doivent être réalisées lorsqu'une aire protégée a une équipe de gestion et les documents de gestion pertinents mentionnés ci-dessus, et lorsqu'un financement est disponible pour permettre les évaluations. L'IMET est maintenant utilisé tous les ans afin d'évaluer la performance pour cinq aires protégées de la RDC (Parc national de Kahuzi-Biega, le Parc national de la Salonga, la réserve naturelle du triangle de la Ngiri, le Parc national de la Lomami et la réserve naturelle d'Itombwe). À l'avenir, la RDC prévoit de suivre l'efficacité de la gestion en utilisant l'outil IMET dans toutes les aires protégées du réseau qui répondent aux critères minimaux indiqués précédemment.



ENCADRÉ 4.2 : ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GESTION EN CORÉE : ÉTAT DU PARC

Service coréen des Parcs nationaux et Forum coréen des aires protégées

La République de Corée a effectué sa première évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées en coopération étroite avec la WCPA l'IUCN de 2008 à 2009. Cette évaluation était la première à être menée au niveau gouvernemental en Asie. La deuxième évaluation a été menée de 2011 à 2012 et la troisième évaluation a été faite de 2015 à 2016.

L'État du parc coréen est un outil de gestion et un rapport de l'État du parc comprend cinq parties résumant les conditions globales d'une aire protégée et son statut de gestion. Les ressources naturelles et culturelles, les équipements et les expériences des visiteurs sont inclus parmi d'autres éléments. L'outil est prévu pour accumuler des informations reflétant les expériences en matière de gestion, fournir une meilleure compréhension des aires protégées évaluées, et répondre aux besoins de gestion variés et aux changements d'environnement de gestion de manière systématique.

Le cadre IUCN-WCPA d'évaluation de l'efficacité de la gestion a été adapté et les six éléments (le contexte, la planification, les intrants, le processus, les extrants et les résultats) sont intégrés dans les méthodes de l'État du parc pour promouvoir une gestion adaptable.

Pour l'évaluation, nous utilisons les meilleures données et informations disponibles et nous favorisons la participation du personnel et des partenaires pour refléter les expériences des gestionnaires de parc et d'autres y compris des membres de la communauté locale. Le processus d'évaluation fait ainsi partie intégrante de la gestion, de même qu'il devient un processus d'apprentissage.

Depuis 2018, 1 219 aires protégées ont été évaluées pour l'efficacité de la gestion en Corée et des résultats ont été soumis à la GD-PAME pour 741 aires protégées. Les évaluations qui n'ont pas été soumises se rapportent à des aires protégées qui ne sont pas encore enregistrées dans la WDPA.

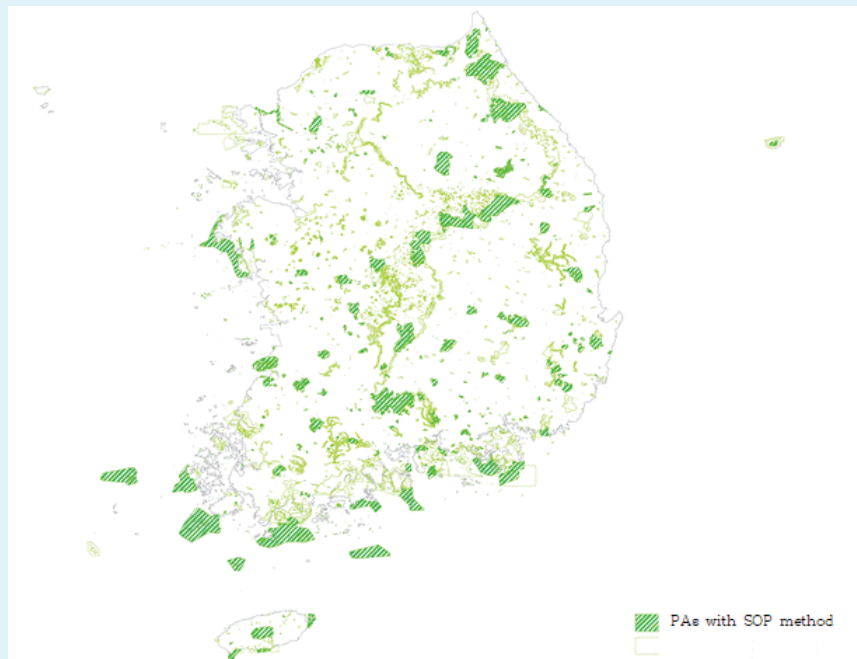
Le ministère coréen de l'Environnement et le Service coréen des parcs nationaux ont appliqué la méthode coréenne de l'État du parc pour évaluer 742 aires protégées et 707 résultats ont été soumis à la GD-PAME, dont 22 parcs nationaux, 21 parcs provinciaux, 23 parcs départementaux, 24 aires de conservation d'écosystème et de paysage, 245 îles spéciales, 348 aires protégées pour la faune et la flore et 1 aire protégée spéciale pour la faune et la flore. 462 réserves de ressources génétiques forestières sont évaluées par l'intermédiaire des méthodes METT par le service des forêts de Corée et 15 aires protégées marines sont évaluées par l'intermédiaire de MPA MEE par la Société coréenne de gestion de l'environnement marin.

ENCADRÉ 4.2 : ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GESTION EN CORÉE : ÉTAT DU PARC (SUITE)

Certains des bénéfices et résultats de l'État du parc sont :

- le processus d'évaluation lui-même devient un processus d'apprentissage et améliore les connaissances du personnel concernant l'aire protégée et renforce ainsi leur capacité de gestion,
- il crée une meilleure compréhension globale d'un parc notamment des valeurs, des conditions actuelles, et des menaces,
- il fournit des informations aux gestionnaires et décideurs d'aire protégée pour l'établissement de priorités de gestion et pour la prise de décision,
- nous pouvons mieux communiquer avec le public et ainsi promouvoir une meilleure connaissance des aires protégées et une meilleure participation à la conservation des aires protégées.

Évaluation de l'efficacité de la gestion en Corée : État du parc (suite)



ENCADRÉ 4.3 : ANALYSES CONCERNANT L'EFFICACITÉ DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES AVEC PARTICIPATION SOCIALE EN COLOMBIE

Parques Nacionales Naturales de Colombia

Qu'est-ce que l'AEMAPPS ?

Le Système des parcs naturels nationaux (SPNN) en partenariat avec WWF – Colombie a commencé en 2001 la création de la méthode « analyses concernant l'efficacité de la gestion des aires protégées avec participation sociale » (AEMAPPS en espagnol) en suivant le cadre conceptuel proposé par l'IUCN qui intègre le contexte, la planification, les intrants, le processus, les extrants et les résultats de la gestion.

L'AEMAPPS est une méthode conçue pour assister les professionnels, techniciens et opérateurs, et les autres acteurs sociaux impliqués dans la gestion des aires protégées des parcs naturels nationaux de Colombie (PNNC) dans les processus de planification et de mise en œuvre dans les aires protégées, et la vérification de la réalisation des objectifs, des effets et des impacts souhaités de la gestion, en se concentrant sur la participation sociale à la conservation.

Application de l'AEMAPPS en Colombie

L'application officielle de la méthode a commencé en 2008 dans près de 90 % des aires du SPNN. Il y a eu des évaluations régulières depuis 2010 dans toutes les aires protégées et une mise à jour depuis 2016. Dans le cadre de cette mise à jour, l'analyse de planification de la gestion a inclus la perception des bénéfiques, pour lesquels la méthode PA-BAT (outil d'évaluation des bénéfiques ou outil pour l'évaluation des bénéfiques des aires protégées) a été incorporée et adaptée au contexte colombien. À ce jour, cet outil a été appliqué dans le Nœud de Guafrachu, le bassin de la rivière Otún et dans les aires appartenant à la Liste verte des aires protégées de l'IUCN, ainsi qu'à des candidats à la Liste verte. Les résultats obtenus avec cette méthode ont des caractéristiques communes avec les résultats générés par le METT (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion) utilisé pour suivre les projets financés par le Fonds mondial pour l'environnement (GEF).

Comment les résultats ont-ils été utilisés ?

En Colombie, l'évaluation de l'efficacité de la gestion a été considérée comme un processus qui soutient la réalisation des objectifs de conservation par le renforcement d'un système efficace d'aires protégées. L'identification et l'analyse des points forts et des points faibles de la gestion ont servi à améliorer la compréhension de l'état actuel des aires protégées. Ces connaissances ont été utilisées pour mettre à jour l'outil de planification des aires protégées, et les administrateurs ont inclus les résultats au sein de la composante diagnostique et du plan d'action stratégique, ce qui signifie que certains des buts répondent à ces résultats.

ENCADRÉ 4.3 : ANALYSES CONCERNANT L'EFFICACITÉ DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES AVEC PARTICIPATION SOCIALE EN COLOMBIE (SUITE)

Par ailleurs, les programmes et projets dans les aires protégées ont établi des priorités dans leurs actions d'intervention et leurs aires protégées spécifiques sur la base des résultats de l'analyse de l'efficacité. Par exemple, le projet KfW « Les aires protégées et la diversité biologique de Colombie » a construit son plan opérationnel général et suit ses interventions sur la base de l'AEMAPPS. De même, dans le cadre de l'analyse du déficit financier pour les aires de ce projet, le personnel et les ressources nécessaires ont été identifiés sur la base des résultats obtenus dans les sept dernières années par l'AEMAPPS.

Actuellement, la Colombie élabore un programme de financement appelé « Herencia Colombia - HeCo », qui cherche à protéger et assurer l'utilisation durable du capital naturel, et améliore l'efficacité et la gouvernance du Système national des aires protégées par l'engagement intégral du gouvernement pour contribuer à un système complet, géré efficacement et représentatif. Trois objectifs ont été définis pour y parvenir : 1) augmenter les richesses naturelles, 2) assurer la gestion efficace des aires protégées et 3) effectuer des interventions au niveau du paysage. Pour le deuxième objectif, des aires protégées et des mesures prioritaires ont été définies sur la base des résultats du cycle d'application de 2016. Ces interventions sont en train d'être chiffrées et, d'ici 10 ans, les aires du SPNN devraient voir des améliorations de la gestion et du fonctionnement contribuant à la réalisation d'une gestion efficace des aires protégées.

Les résultats obtenus sur l'état des ressources humaines ont également été incorporés par le Groupe de gestion des ressources humaines dans le diagnostic du risque psycho-social et des besoins liés à la santé au travail dans le cadre de leur plan d'assistance sociale. De même, l'étude technique qui étaye et soutient l'augmentation des effectifs du personnel de l'agence des parcs nationaux (Parques Nacionales), de la Commission de la fonction publique nationale et du ministère des Finances inclut comme l'un des intrants, les résultats de l'application de l'exercice des charges de travail qui était incorporé dans l'outil d'efficacité sur la période de 2011.

Enfin, en complément à l'analyse des sites et en collaboration avec la Commission mondiale sur les aires protégées de l'IUCN et WWF, en 2010, une méthode a été conçue pour analyser la coordination du Système national des aires protégées. Cette méthode a été conçue de façon participative, et elle a généré une série de recommandations pour augmenter l'efficacité sur huit thèmes d'analyse, qui ont été incorporés dans la gestion. Ces résultats ont permis aux parties prenantes sociales et institutionnelles d'être informées sur l'impact des stratégies élaborées en collaboration avec elles, ainsi que d'établir des priorités dans les mesures de soutien pour les aires du SPNN. Cette méthode est en cours d'évaluation et sera appliquée avec différents acteurs du Système national des aires protégées.

5. Passage en revue d'une sélection de méthodes d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées

5.1 METT (*Outil de suivi de l'efficacité de la gestion*)

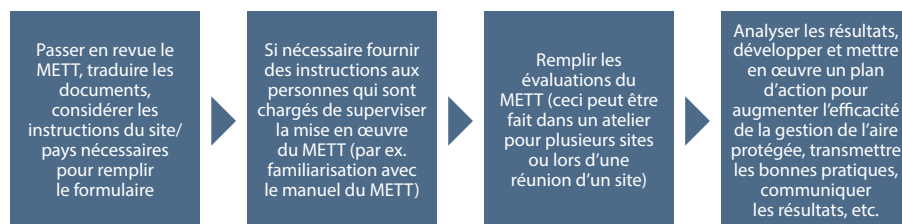
Suite à l'intérêt grandissant apporté à l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME), en 1999 l'Alliance Banque mondiale/WWF pour la conservation et l'utilisation durable des forêts a fixé un objectif de : *50 million d'hectares d'aires protégées forestières existantes, mais fortement menacées à placer sous une gestion efficace d'ici à 2005*. Des méthodes variées ont été utilisées pour mesurer les progrès réalisés en direction de l'objectif, débouchant sur le développement de l'outil METT (outil de suivi de l'efficacité de la gestion), une approche simple à base d'un questionnaire pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. L'outil METT et des variations de celui-ci sont depuis devenus l'un des outils le plus souvent appliqué pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, utilisé dans plus de 2 042 aires protégées couvrant 1.3 million de km² dans au moins 119 pays et territoires.

L'outil METT se compose de deux sections principales : des feuilles de données d'informations clés sur l'aire protégée, incluant une évaluation des menaces et un formulaire d'évaluation. L'évaluation fournit une mesure composite de trente paramètres de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Il est conçu autour d'un questionnaire qui donne quatre réponses alternatives, chacune ayant un score associé allant de 0 (médiocre) à 3 (excellent). Chaque question a également des champs de données invitant des réponses plus détaillées (avec une justification si possible) et les mesures à prendre pour améliorer la gestion le cas échéant.

L'objectif du METT est de fournir des résultats utiles et mesurables qui peuvent donner lieu à une meilleure efficacité de gestion, par le biais d'un outil qui est simple et peu onéreux à mettre en œuvre. Le METT est ainsi plus fort pour la mesure de l'efficacité de la gestion et plus faible pour refléter les résultats de la conservation globale. Il a principalement été conçu pour suivre les progrès au fil du temps sur un site unique et pour identifier des mesures, pour remédier aux points faibles de gestion ; plutôt que pour comparer la gestion entre différents sites. Toutefois, le développement d'une grande base de données mondiale de résultats du METT a encouragé plusieurs analyses comparatives, visant à identifier les processus de gestion essentiels pour le succès.

Au cours de plusieurs années d'une utilisation répandue, le METT a été adapté, et aussi bien couvert d'éloges que de critiques. Il a été utilisé par de nombreux gouvernements et presque toutes les grandes ONG internationales travaillant sur les questions de conservation, ainsi que par des Secrétariats, des grands organismes de financement de la conservation (en particulier le Fonds mondial pour l'environnement [GEF]), des universitaires et des chercheurs. La plupart de ces applications et analyses vont bien au-delà des buts et objectifs initiaux du METT. Elles ont montré l'utilité de l'outil et ont également démontré des points faibles et lacunes dans la conception, et en particulier dans le processus dans lequel l'outil est utilisé.

Le processus d'évaluation



22

Bien que le METT soit conçu pour être simple et facile à mettre en œuvre, de nombreux utilisateurs n'appliquent pas le METT aussi efficacement que possible, en particulier en se focalisant sur le score plutôt que la liste des prochaines mesures nécessaires (une liste des éléments de la gestion à changer). En plus, il existe une confusion sur l'interprétation de certaines des questions. Le Manuel du METT (Stolton et Dudley, 2016) a été produit après un examen approfondi de la mise en œuvre du METT dans le monde entier ; le manuel vise à améliorer l'efficacité avec laquelle le METT est appliqué. Il inclut des instructions supplémentaires détaillées concernant l'application du METT et les bonnes pratiques pour le développement, la mise en œuvre et l'utilisation des résultats du METT. Les bonnes pratiques sont résumées ci-dessous.

Planifier soigneusement la mise en œuvre du METT

1. *Planifier le processus de mise en œuvre.* Passer en revue le METT avant d'entreprendre l'évaluation et évaluer les informations disponibles pour le remplir. Penser aux capacités et aux besoins de formation avant l'évaluation, à l'adaptation, au calendrier, à la portée et l'ampleur, à la vérification, et aux problèmes associés.
2. *Prévoir assez de temps pour terminer complètement l'évaluation.* Une bonne évaluation METT ne peut pas être faite en une heure ; la plupart des questions demandent une réflexion sérieuse. Le premier METT devrait prendre au moins un jour, et probablement deux jours. Les METT ultérieurs peuvent être un peu plus rapides.

Le faire complètement et le faire en entier

3. *Remplir tout le METT, y compris toutes les questions sur les feuilles de données et les sections descriptives liées aux questions à choix multiple.* La section des mesures à prendre est essentielle puisque les mesures identifiées créent une checklist rapide d'actions qui peuvent être prises pour améliorer la gestion.
4. *Utiliser des données quantitatives autant que possible pour étayer l'évaluation.* Les données quantitatives sont particulièrement importantes lors de la réponse aux questions des résultats.

Adapt and translate

5. *L'adaptation est encouragée.* Le METT est un outil générique conçu pour une utilisation mondiale ; il est donc peu probable qu'il corresponde parfaitement à une aire protégée (ou un système, type, etc.).

Répéter l'évaluation

6. *Le METT est conçu pour suivre les progrès au fil du temps.* Les sites et réseaux prévoyant de mettre en œuvre le METT devraient viser à répéter les évaluations à quelques années d'intervalle ; idéalement le METT devrait automatiquement faire partie de la planification du site.

Consulter et obtenir un consensus

7. *La mise en œuvre du METT devrait, autant que possible, inclure un large éventail de détenteurs des droits et de parties prenantes pour donner un bon aperçu au moment de l'évaluation.* Idéalement des personnes vivant à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire protégée, telles que des communautés locales, devraient être incluses afin d'apporter des renseignements profitables sur l'efficacité de la gestion.

Renforcer les capacités et les directives

8. *Le renforcement des capacités est souhaitable de sorte que tous les participants comprennent l'efficacité de la gestion des aires protégées.* Bien qu'il soit conçu comme un outil simple, la mise en œuvre du METT peut constituer la première fois que le personnel de l'aire protégée et les autres détenteurs des droits et parties prenantes sont impliqués dans l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, la formation est donc souhaitable.
9. *Le développement d'une compréhension du METT et de comment il peut être mis en œuvre dans une juridiction spécifique aidera à assurer des résultats valables.* En tant qu'outil générique, les questions du METT peuvent être interprétées différemment dans des situations ou juridictions différentes, par conséquent le passage en revue du METT et le développement de directives sur la mise en œuvre contribueront à assurer son utilité.

Vérifier les résultats

10. *Les processus de vérification peuvent être utiles.* Bien qu'il soit conçu comme un outil d'auto-évaluation, la mise en œuvre du METT peut comprendre des processus de vérification ; allant de la simple vérification des METT réalisés par des évaluateurs externes à des exercices de vérification sur le terrain plus détaillés impliquant une collecte de données.

Mettre en œuvre les recommandations

11. *Utilisation et dissémination des résultats.* La réalisation du METT est seulement la première étape de l'évaluation ; le processus de mise en œuvre devrait comprendre une gestion adaptable (par ex. un plan d'action pour mettre en œuvre les résultats) et un processus de communication pour partager les résultats au niveau local et mondial.

Le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'IUCN

Bien que les six éléments du cadre soient inclus, la plupart des questions se rapportent à la planification, aux intrants et au processus. Le METT générique est trop limité pour permettre une évaluation détaillée des résultats, cependant certaines adaptations (par ex. la version utilisée par le GEF) ciblent de façon plus détaillée les résultats.

ENCADRÉ 5.1 : EXAMEN, ADAPTATION ET MISE EN ŒUVRE DU METT AU BHOUTAN

Une évaluation de l'efficacité de la gestion a été effectuée au Royaume du Bhoutan entre 2014 et 2016 dans dix aires protégées et un parc botanique (recouvrant ensemble 16 443,5 km²).

La Division de conservation de la faune et de la flore du Département des forêts et des Services des parcs ont décidé d'utiliser le METT comme base de leur système d'évaluation, mais avec deux adaptations importantes : (1) l'inclusion de questions supplémentaires afin de créer un outil d'évaluation plus détaillé et (2) la fourniture de directives concernant les questions génériques du METT, afin de faciliter l'utilisation par le personnel des aires protégées du Bhoutan. Ces adaptations visaient à assurer une équivalence dans tout le réseau d'aires protégées et une cohérence d'approche dans les évaluations ultérieures. L'outil de suivi de l'efficacité de la gestion du Bhoutan Plus (Bhoutan METT +) a principalement été mis au point lors d'un atelier de formation national en 2015 avec des représentants de la Division de conservation de la faune et de la flore, des gestionnaires et personnels de la moitié des aires protégées du pays, et des consultants externes. Des modifications supplémentaires ont été suggérées lors d'un deuxième atelier national en 2016 qui impliquait du personnel de toutes les aires protégées.

Une fois que le Bhoutan METT + a été réalisé pour toutes les aires protégées, une vérification sur le terrain a été effectuée dans trois sites (les parcs nationaux royal de Manas, du centenaire de Wangchuck et Jigme Singye Wangchuck). Cette vérification comprenait des entrevues avec des parties prenantes locales menées par des spécialistes externes. Ces évaluations ont été affinées par le personnel du site et par le biais d'un examen et d'une validation par la Division de conservation de la faune et de la flore et de consultants. L'évaluation a impliqué plus de 200 personnes, y compris tout le personnel de l'aire protégée, des représentants des communautés locales, le gouvernement national, et du personnel des ONG impliquées dans la gestion des aires protégées.

L'évaluation a indiqué que les aires protégées du Bhoutan sont bien gérées et qu'il existe généralement de bonnes relations avec les communautés locales, malgré une augmentation des dommages sur le bétail et les cultures. Toutefois, l'efficacité est limitée par un faible niveau de ressources (à la fois des ressources financières et techniques appropriées) et par les lacunes dans le suivi et les données de recherche, ce qui limite les capacités pour comprendre l'impact de la conservation, réagir aux conditions changeantes et entreprendre une gestion adaptable afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité. Le Bhoutan est en train de mobiliser un financement considérable pour la conservation. Le gouvernement travaille en partenariat avec WWF pour créer un mécanisme de financement innovant pour le système d'aires protégées : l'Initiative pour la vie du Bhoutan. Le Bhoutan METT + fournit la base de départ et un plan d'action pour assurer que ce financement est ciblé là où il y en a le plus besoin.

Le Bhoutan METT + est en voie d'être intégré dans le système de gestion des aires protégées par la publication d'un décret du gouvernement qui stipule que des évaluations doivent être réalisées tous les cinq ans (Lham, et al, 2018).

5.2 IMET (Outil sur l'efficacité de la gestion intégrée)

L'objectif principal de l'outil sur l'efficacité de la gestion intégrée (IMET/Integrated Management Effectiveness Tool) est de soutenir la planification, le suivi et l'évaluation complets des aires protégées en vue d'améliorer la gestion des aires protégées (AP) et d'assurer que les AP réalisent leurs objectifs de conservation. Bien que les évaluations IMET comprennent l'évaluation de l'efficacité de la gestion d'une AP, le champ d'application de l'IMET est bien plus large que celui d'autres méthodes d'évaluation de l'efficacité de la gestion d'une AP. L'IMET soutient une approche proactive basée sur les résultats de la gestion adaptable des AP et fournit un système d'aide à la décision complet pour les agences et les gestionnaires des AP.

La méthode IMET a été développée dans le cadre du programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) financé par l'Union européenne. Ce programme vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dans les aires protégées et les communautés environnantes. BIOPAMA est une initiative du groupe d'États ACP, financée par le 10^e et le 11^e Fonds européen de développement (FED) de l'Union européenne, mis en œuvre conjointement par l'IUCN et le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne. Le développement, test et déploiement de la méthode IMET a été mené par le JRC et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) sous les auspices de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), en collaboration avec le Réseau d'aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC), le Programme d'Afrique centrale et occidentale (PACO) de l'IUCN et d'autres partenaires.

En s'appuyant sur des méthodes d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP, telles que RAPPAM, METT et la mallette Mise en valeur de notre patrimoine (EoH, Hockings et al., 2008), l'IMET a été développé en étroite consultation avec plusieurs autorités et gestionnaires d'AP afin de répondre à leurs besoins. Par conséquent, l'IMET fournit aux autorités et gestionnaires d'AP un soutien opérationnel en matière de planification, de suivi et d'évaluation des performances des AP. L'IMET produit des analyses structurées fiables et axées sur les résultats sur la base d'informations recueillies sur place et par le biais de méthodes participatives. En organisant et en visualisant les informations recueillies dans un système d'aide à la décision, il est possible de définir des seuils, de faciliter la planification, d'analyser l'état de la conservation et d'axer l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées sur les objectifs de conservation.

La première version d'IMET comprend trois modules :

- 1) Le contexte de l'AP : dans ce module, des informations complètes sur une AP et ses environs sont recueillies, y compris des données basiques d'aire protégée et les valeurs clés de l'aire protégée (espèces et habitats), les menaces et les services écosystémiques.
- 2) L'efficacité de la gestion de l'AP : ce module couvre une évaluation détaillée de la gestion actuelle de l'AP menée par rapport aux six éléments du cycle de la gestion d'une AP : le contexte, la planification, les intrants, le processus, les extrants et les résultats.
- 3) Système d'aide à la décision : sur la base du traitement statistique des informations recueillies, ce module fournit un résumé bien structuré de l'évaluation IMET par le biais d'outils de visualisation de données afin d'étayer l'analyse et les prises de décision par le gestionnaire et l'autorité de l'AP.

27

Le système d'aide à la décision synthétise actuellement les informations recueillies en 38 indicateurs principaux (trois indicateurs concernant le contexte, six concernant la planification, cinq concernant les intrants, 18 concernant les processus, trois concernant les extrants et trois concernant les résultats). D'autres modules de l'IMET sont en préparation, notamment pour l'évaluation des aspects critiques de la gouvernance des aires protégées et pour étayer davantage la planification et l'élaboration de rapports.

Les évaluations IMET sont effectuées sur place dans le cadre d'un atelier avec les conseils et le soutien d'un ou de deux coaches IMET formés. Les évaluations impliquent habituellement le gestionnaire de l'aire protégée, d'autres membres du personnel de l'aire protégée, des représentants de l'agence nationale des aires protégées, les partenaires clés de l'aire protégée (par ex. donateurs, ONG, etc.) et d'autres parties prenantes. Les coaches IMET préparent et facilitent l'évaluation, par exemple en formant les participants à l'utilisation de la méthode IMET et en aidant à remplir les formulaires IMET, et travaillent avec les personnes en charge de la gestion de l'AP pour analyser les résultats d'évaluation et préparer un rapport et des recommandations après l'atelier. Les coaches sont habituellement de la région ou du pays concerné, et ont eux-mêmes été formés en tant que coaches IMET avec la Mallette pédagogique pour effectuer la mission de coaching de l'Observatoire COMIT (Paolini et al., 2016).

L'évaluation IMET initiale (de référence) pour une aire protégée prend habituellement deux à trois jours, alors que les évaluations ultérieures répétées (par ex. chaque année) peuvent souvent être réalisées en une journée.

À ce jour, plus de 100 évaluations IMET ont été effectuées dans environ quinze pays, en particulier en Afrique centrale et occidentale, mais également dans certains pays d'Afrique du Nord et en Bolivie. Jusqu'à présent, l'IMET a été appliqué à des AP terrestres, mais également à certaines AP marines, par exemple en Guinée-Bissau et au Sénégal. Les AP évaluées comprennent de nombreux parcs nationaux, mais également des réserves naturelles, des monuments naturels, des sites Ramsar et des sites du patrimoine mondial. L'IMET a également été appliqué à un certain nombre d'aires protégées transfrontalières, notamment le parc national du mont Elgon (Kenya et Ouganda).

Plusieurs pays (par ex. le Burundi et le Gabon) ont appliqué l'IMET au niveau de leurs réseaux d'AP, et la Bolivie a adopté une version modifiée d'IMET comme outil de planification dans son agence nationale des AP. La Commission européenne (DG-DEVCO) a également adopté l'IMET comme outil obligatoire pour toutes les AP qui reçoivent un financement européen. La phase 2 du programme BIOPAMA apportera son soutien pour au moins une répétition de l'évaluation de toutes les AP qui ont eu une évaluation IMET en phase 1, ainsi que de nouvelles évaluations dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

La méthode IMET est en cours de mise à jour et de révision à la lumière des commentaires de retour issus des évaluations de la première phase. Une nouvelle version de la méthode, ainsi qu'une meilleure documentation et de meilleures directives seront disponibles prochainement. Des informations de base concernant où et quand ont eu lieu des évaluations seront rapportées régulièrement à la GD-PAME pour étayer les informations mondiales.

Sur la base de l'expérience liée aux évaluations IMET réalisée jusqu'à maintenant, les bénéfices principaux de la méthode IMET comprennent :

- une visualisation claire des informations recueillies et des indicateurs fiables et comparables,
- une planification, un suivi et une évaluation des AP renforcés dans le cadre des processus participatifs,
- une appropriation accrue du recueil, de la gestion et de l'analyse des données, et
- la mise en place de références pour la planification de l'AP orientée selon les résultats.

Les gestionnaires d'AP sont capables d'analyser la situation actuelle, d'identifier des points forts et des points faibles, et de définir des améliorations nécessaires pour atteindre leurs objectifs, en raison de la structure des informations dans les formulaires IMET et le système de l'aide à la décision, la quantification d'objectifs clairs de gestion et de conservation, et l'option de visualiser la contribution relative des différents aspects de la gestion par rapport à l'efficacité globale de la gestion (Paolini et al., 2016).

Pour finir, la méthode IMET a été développée et conçue pour apporter un soutien direct aux autorités et aux gestionnaires des AP pour améliorer la performance de la gestion des aires protégées et, plus généralement, la conservation de la biodiversité.

Le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'IUCN

La méthode IMET s'appuie sur le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'IUCN et ses six éléments (Hockings et al., 2006). Le développement de l'IMET a été éclairé par les points forts et les points faibles des systèmes existants tels que RAPPAM, METT et EoH. L'IMET est plus complet, mais tout de même compatible avec le METT (un outil de conversion existe) et peut également être utilisé pour démontrer la conformité avec de nombreux éléments des normes de la Liste verte de l'IUCN. Les indicateurs IMET couvrent les six éléments du cycle de la gestion des AP – contexte, planification, intrants, processus, extrants et résultats – et sont visualisés dans un système d'aide à la décision qui facilite la planification, le suivi et la communication des aires protégées.

ENCADRÉ 5.2 : COMPLEXE TRANSFRONTALIER DE BSB YAMOUSSA, CAMEROUN ET TCHAD

Le complexe binational Sena Oura - Bouba Ndjida (BSB Yamoussa) inclut le parc national de Sena Oura au Tchad et le parc national de Bouba Ndjida au Cameroun. Ce complexe de conservation situé en Afrique centrale recouvre 3 000 km². Il fait partie de l'écosystème de savane guinéo-soudanien et abrite des espèces emblématiques, rares et menacées telles que l'élan de Derby, le sassabi, l'antilope rouanne, la girafe, le lion et l'éléphant.

Les autorités de gestion des deux parcs ont adopté la méthode IMET pour faciliter leurs planification, suivi et évaluation annuels. La première évaluation IMET effectuée en 2016 a coïncidé avec le début du projet BSB qui est financé par ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), et des évaluations ultérieures ont eu lieu au début de chaque année.

L'approche participative de l'IMET a permis aux parties prenantes du complexe BSB d'examiner comment les autorités de gestion gèrent et opèrent afin de mieux comprendre les défis et les possibilités, identifier des cibles concrètes et de suivre les progrès. Les résultats escomptés dérivés du processus ont été traduits en mesures concrètes du plan opérationnel du projet BSB.

L'un des résultats clés est l'utilisation approfondie de l'IMET à des fins de planification sous la forme de plans opérationnels et de l'examen des plans de gestion. Cela a également permis de traiter des problèmes d'importance tels que le paiement pour les services écosystémiques et le changement climatique qui n'étaient pas pris en compte par les gestionnaires du parc auparavant.

L'évaluation IMET 2018 a été réalisée différemment : une équipe de gestion de parc conjointe Tchad-Cameroun incluant des fonctionnaires du ministère de tutelle de N'Djamena et des gestionnaires de parc invités a effectué un travail préparatoire au niveau binational pour la planification de mesures conjointes pour les deux parcs nationaux.

Les tendances évidentes dans les scores IMET 2016-2018 ont beaucoup aidé l'évaluation de l'impact des interventions du projet BSB dans les zones clés de la gestion du complexe BSB, et ont également aider à visualiser l'effet de la conception du projet et des décisions concernant l'efficacité de la gestion. Cette expérience a été très précieuse pour le personnel du parc, le personnel du projet et leurs partenaires clés.

Ce cas souligne que la méthode IMET constitue une base solide pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. C'est un bon cadre de référence pour le pilotage, l'exécution et le suivi de la conservation de la biodiversité du complexe BSB Yamoussa, mais l'évaluation devrait idéalement être complétée par des évaluations sociales et de gouvernance plus large.

5.3 RAPPAM (méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées)

Le but de la méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM, Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management) est de fournir aux décideurs et aux autorités des aires protégées une méthode rapide et simple qui identifie des tendances et des barrières dans l'efficacité de la gestion.

RAPPAM a été développé par WWF entre 1999 et 2002. Cette méthode a été conçue pour fonctionner par le biais de comparaisons à grande échelle à l'intérieur d'un réseau ou d'un système composé de nombreuses aires protégées. La version finale a été développée par le biais d'essais en Algérie, au Cameroun, en Chine, en France et au Gabon. En juillet 2018, RAPPAM a été appliqué dans 48 pays et 1127 aires protégées (UNEP-WCMC, 2018).

Pour pouvoir appliquer RAPPAM, les sites au sein d'un système d'aires protégées doivent répondre à la définition d'une aire protégée de l'IUCN. Par ailleurs, l'application de la méthode dépend du fait que le climat politique et social soit suffisamment favorable pour permettre la participation des parties intéressées. La confiance et la transparence doivent exister entre les entités administratives, ainsi qu'avec les parties prenantes associées au réseau d'aires protégées. Ils doivent également avoir suffisamment de connaissances et de données pour pouvoir réaliser l'évaluation.

RAPPAM a initialement été conçu pour être appliqué à des aires protégées terrestres sous gouvernance gouvernementale, et principalement des aires forestières. Si l'évaluation est utilisée pour d'autres types de gouvernance, tels que les aires protégées à gouvernance privée, les questions doivent être correctement ajustées. De même, RAPPAM peut être appliqué avec succès à d'autres biomes, bien qu'il soit essentiel qu'il soit modifié avant d'être utilisé dans un système d'aires marines protégées.

Plus le nombre d'aires protégées évaluées avec le processus d'évaluation RAPPAM est grand, plus le processus est efficace. L'application à un petit nombre (six aires protégées ou moins) peut permettre d'obtenir des données qualitatives détaillées, mais ne peut pas être utilisée pour une analyse comparative entre des aires protégées. Toutefois, lorsque le processus d'évaluation RAPPAM est utilisé sur un plus grand nombre (>50 aires protégées), il peut être utilisé pour identifier des thèmes plus complets à l'intérieur de sites ayant des caractéristiques similaires. Cela peut inclure l'établissement de tendances ou des résultats communs de sites dans la même région ou de sites ayant des objectifs de gestion ou des tailles similaires. Lorsque de multiples aires protégées sont évaluées, il est bénéfique que leurs objectifs de gestion soient plus ou moins alignés. Si ce n'est pas le cas, les diviser en groupes ayant des buts similaires augmente l'efficacité de l'évaluation.

Pour améliorer l'efficacité de l'évaluation, il est important que les objectifs suivants soient pris en compte. Ces objectifs visent à améliorer l'allocation des ressources, le soutien et la sensibilisation, et à terme à entraîner une gestion adaptable :

1. Quantifier la portée, la gravité et la prévalence des différentes menaces qui peuvent être présentes dans le système d'aires protégées.
2. Explorer les barrières, points forts et points faibles les plus fréquents dans l'efficacité de la gestion.
3. Identifier des aires d'importance et de vulnérabilité écologiques et sociales élevées.
4. Indiquer un ordre de priorité et une urgence possibles dans la conservation d'aires protégées particulières.
5. Explorer comment le système ou groupe fonctionne et quelles sont ses performances.
6. Instaurer des mesures correctives afin d'améliorer l'efficacité de la gestion au sein du système par le biais d'interventions politiques appropriées et d'étapes récursives pour un suivi futur.

Le processus d'évaluation

Il y a cinq étapes dans le processus RAPPAM :



La première phase du processus est **d'établir la portée potentielle de l'évaluation**.

Cela couvrira les paramètres de l'évaluation, y compris la portée géographique et quelles aires protégées, quels systèmes ou réseaux doivent être inclus. Les parties prenantes intéressées et appropriées nécessaires sont identifiées, elles peuvent inclure des autorités du parc, des décideurs et des représentants des communautés locales.

Une fois que cela est terminé, les informations existantes qui peuvent fournir une base contextuelle pour l'évaluation devraient être réunies.

La composante la plus longue à réaliser dans la méthode est le **remplissage du questionnaire**. Les questions sont structurées pour commencer par les valeurs et les menaces, et passer ensuite à la vulnérabilité. Celles-ci sont ensuite suivies par des questions relatives à la dynamique de protection de l'aire et du système.

Chaque section est divisée en un certain nombre de rubriques qui se rapportent à des dimensions spécifiques, notamment l'importance biologique et les effectifs du personnel de l'aire. Chaque rubrique couvre plusieurs questions. Les réponses sont enregistrées à l'aide d'une échelle de type Likert en quatre points et avec les scores ; non (0), plutôt non (1), plutôt oui (3) et oui (5). Les menaces et la vulnérabilité sont notées en fonction de leurs étendue, impact et tendance.

Les réponses sont rassemblées principalement par le biais d'un ou de plusieurs ateliers interactifs. Des gestionnaires d'aires protégées, des décideurs et d'autres parties prenantes sont invités à participer à ces ateliers. Pendant les ateliers, les aires protégées sont évaluées selon le questionnaire RAPPAM, les **résultats sont analysés** et les **étapes suivantes et priorités ultérieures sont identifiées**.

Une attention particulière doit être accordée aux participants de l'atelier, puisqu'il est essentiel d'encourager la participation d'une grande variété de parties prenantes afin d'assurer la validité des résultats. Au moins un gestionnaire du parc et au moins un représentant de haut niveau du ministère gouvernemental pertinent sont nécessaires pour garantir que les changements puissent être physiquement et légalement mis en œuvre. Le cas échéant, des donateurs financiers et des ONG locales et internationales intéressés peuvent être invités à aider à la mise en œuvre des recommandations adoptées lors des ateliers. Des membres des communautés locales, des universités et des opérateurs touristiques peuvent également être invités pour ajouter des perspectives et une compréhension aux résultats de l'évaluation. Les désaccords entre ces entités sont consignés et mentionnés dans le rapport RAPPAM.

Le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'IUCN

RAPPAM peut compléter d'autres évaluations qui s'appuient sur le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'IUCN à l'intérieur d'un réseau d'aires protégées. Bien qu'elle offre une vaste analyse comparative de l'efficacité des aires protégées à l'intérieur d'un système, l'évaluation n'est pas prévue pour fournir une orientation détaillée pour une gestion adaptable au niveau d'un site. D'autres méthodes qui utilisent des évaluations approfondies sur le terrain sont plus appropriées pour établir des recommandations spécifiques au niveau d'un site, telles que des mesures physiques à prendre pour atténuer des menaces au niveau d'un site, ou des moyens d'améliorer la gestion d'actifs biologiques spécifiques.

Il est important de noter que RAPPAM peut être utilisé pour développer et informer la sélection d'évaluations de l'efficacité de la gestion appropriées au niveau d'un site. Il fournit des orientations pour les critères et les indicateurs de la gestion de sites à l'intérieur de réseaux d'aires protégées, et il peut également être utilisé pour sentir-vérifier d'autres évaluations et révéler où d'autres analyses et examens minutieux sont nécessaires.

ENCADRÉ 5.3 : RÉSEAU NATIONAL DES AIRES PROTÉGÉES DE GEORGIE

Le but de cette évaluation était de « promouvoir une gestion améliorée pour les aires protégées » en mettant en œuvre la méthode RAPPAM du WWF en Georgie. Le premier objectif était de produire des données mesurables et des analyses sur l'efficacité globale. Le deuxième objectif était d'établir des recommandations sur mesure pour chaque aire protégée, selon sa vulnérabilité et l'urgence des menaces. L'évaluation a été appliquée à dix-neuf aires protégées au total, certains sites du pays ayant été exclus en raison de conflits politiques.

Un atelier interactif s'est tenu en présence de 48 participants. Les participants étaient des spécialistes nationaux et internationaux des aires protégées, des décideurs de haut niveau, des gestionnaires de terrain, des représentants d'ONG et des scientifiques. L'atelier s'est tenu dans le parc national de Borjomi-Kharaguali et a duré trois jours.

Le questionnaire a identifié l'exploitation forestière comme étant la menace la plus importante, suivie par la conservation de l'utilisation des sols et l'exploitation minière. L'évaluation de la vulnérabilité a identifié des facteurs incluant des activités illégales à l'intérieur des aires protégées et la difficulté à les surveiller, ainsi que l'instabilité civile et la corruption, gênant les autorités. Les points forts comprenaient la protection d'un haut niveau de diversité des écosystèmes observés comme étant en grande partie intacts. Les points faibles allaient d'un manque de maintien de l'ordre efficace dans les aires protégées à une absence d'inventaire complet de la diversité biologique dans le pays.

Ces points faibles ont été traités par le biais d'un ensemble de recommandations. Celle-ci incluait une recommandation de développer davantage les politiques des aires protégées de Georgie afin de les intégrer dans une plus large planification sociale, financière, économique, géographique et d'utilisation des sols. Il est également nécessaire d'améliorer les intrants et la planification de la gestion, et de mesurer et classer par ordre de priorité la vulnérabilité des aires protégées et les menaces qui pèsent sur elles.

5.4 Comment va votre AMP ?

La méthode « Comment va votre AMP ? » a été développée entre 2000 et 2004 dans le but global d'améliorer la gestion des aires marines protégées (AMP). La méthode a été développée en réponse à l'inquiétude que les AMP étaient de plus en plus désignées avec des attentes irréalistes en matière de résultats, ce qui entraînait une conception uniforme et un manquement à la réalisation des objectifs de gestion (Jameson et al., 2002).

La méthode a été développée par le biais d'une initiative collaborative lancée en 2000 entre l'IUCN-WCPA et WWF. Un extrait clé de cette initiative a été la publication de « [Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées](#) ». Cette méthode est la première méthode complète pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP.

La méthode est flexible et peut être adaptée pour répondre aux besoins de l'évaluation ou la disponibilité des ressources de différentes AMP, et peut être intégrée aux pratiques existantes. L'évaluation est basée sur un ensemble d'indicateurs biophysiques, socioéconomiques et de gouvernance. Les dix indicateurs biophysiques mesurent les conditions biotiques, abiotiques et aériennes de l'océan et de la côte, et comprennent des indicateurs examinant l'état de populations d'espèces centrales, caractérisent les conditions écologiques et mesurent le niveau de ressources biologiques générées par l'environnement marin. Les seize indicateurs socioéconomiques portent sur la valeur globale de l'AMP, en plus d'être centrés sur la réalisation des objectifs sociaux et économiques. Ces indicateurs incluent des indicateurs pour mesurer la perception des gens, comprendre l'utilisation des ressources marines au niveau de la communauté, et mesurer les composantes de la valeur économique de l'AMP. Les seize indicateurs relatifs à la gouvernance mettent surtout l'accent sur la participation à la gestion de l'AMP. Ces indicateurs incluent des indicateurs pour mesurer la participation et la satisfaction des parties prenantes, l'implication des parties prenantes dans l'exécution, la formation fournie et l'existence et l'adoption d'un plan de gestion.

Ces indicateurs mesurent l'efficacité des mesures de gestion dans la réalisation des buts et objectifs qui sont spécifiques aux AMP, à l'environnement marin, et aux communautés côtières. Le processus d'évaluation est destiné à aider les gestionnaires et les acteurs principaux à améliorer la gestion des AMP en identifiant des moyens d'atteindre leurs buts et objectifs de manière plus efficace et efficiente. Ainsi, l'objectif principal de cette méthode est de soutenir une gestion adaptable, plutôt que de créer une carte de pointage pour comparer les AMP.

Les indicateurs spécifiques pour évaluer l'efficacité de la gestion dans les écosystèmes marins et à quel endroit les communautés côtières sont impliquées, peuvent être utilisés à des fins diverses. Ces fins consistent notamment à mettre en lumière les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs, à contribuer à l'identification de nouvelles priorités pour les objectifs de gestion futurs, et à promouvoir de meilleures politiques et pratiques de gestion. En outre, les résultats d'évaluation peuvent s'adresser à plusieurs auditoires, y compris des agences donatrices, des décideurs, des équipes de gestion, et des ONG de conservation et de développement. Les équipes de gestion peuvent utiliser les résultats d'évaluation non seulement pour améliorer les performances et documenter les réalisations, mais également pour rechercher de l'aide pour faire face aux difficultés identifiées. Les communautés côtières et différents groupes de parties prenantes peuvent utiliser les résultats d'évaluation pour voir à quel point leurs intérêts ont été pris en compte et intégrés dans la gestion d'une AMP.

Le processus d'évaluation



Les exigences minimales de cette méthode sont :

- L'AMP est officiellement (légalement) désignée.
- Un processus de planification de la gestion est en cours.
- Il existe un plan de gestion écrit incluant des buts et objectifs clairement énoncés.
- L'AMP fonctionne depuis au moins deux ans.

La première étape du processus est de **sélectionner un ensemble approprié d'indicateurs à mesurer**. De bons indicateurs sont mesurables, précis, cohérents, sensibles et simples. Ils fournissent des informations sur des concepts qui ne sont pas directement mesurables – tels que l'efficacité. Puisque « l'efficacité de la gestion » est un concept multidimensionnel, un éventail d'indicateurs différents sont nécessaires pour déterminer si les buts et objectifs de l'AMP sont atteints.

Le manuel inclut 42 indicateurs. Pour cette méthode, les indicateurs les plus appropriés pour l'AMP particulière sont choisis en faisant correspondre les indicateurs pertinents aux buts et objectifs mesurables de l'AMP. S'il n'est pas possible de mesurer tous les indicateurs identifiés, les indicateurs sont passés en revue et classés par ordre de priorité. Il n'existe aucun sous-ensemble d'indicateurs qui doivent être utilisés, les indicateurs sélectionnés pourraient donc être uniques à l'AMP particulière.

Une fois que les indicateurs sont sélectionnés, l'étape suivante consiste à planifier comment évaluer ces indicateurs. Cette étape inclut l'évaluation des ressources nécessaires à la mesure des indicateurs, l'obtention des ressources au besoin, et le développement d'un calendrier et d'un plan de travail pour l'évaluation. À ce stade, il est également important de déterminer le ou les auditoire(s) de sorte qu'un plan pour la communication et l'écriture de rapports puisse être élaboré, afin de rendre les résultats plus utiles.

L'évaluation est effectuée en mettant en œuvre le plan de travail de l'évaluation. Cela implique d'aller au-delà du recueil de données et de considérer soigneusement les échéances, la logistique et le processus de gestion et d'analyse des données. Il est important que les données passent par un processus d'examen par les pairs pour encourager une validation rigoureuse et indépendante des résultats des indicateurs et des résultats analytiques.

Les deux étapes suivantes impliquent des applications pratiques des données recueillies. La première consiste à partager les résultats et l'analyse ; ce partage devrait être adapté à l'auditoire ou aux différents auditoires en considérant les messages et les formats de présentation les plus éloquentes pour atteindre le plus efficacement possible l'auditoire. Une approche stratégique peut être utilisée pour transmettre le message, dans laquelle la communication encourage l'action ou des comportements favorables à la réalisation des buts et objectifs de l'AMP. Les auditoires visés peuvent également combiner les résultats avec d'autres sources de données et d'autres besoins en matière de prise de décision.

Finalement, et c'est peut-être le point le plus important, les résultats sont utilisés pour **adapter les stratégies de gestion**. Une gestion adaptable peut être définie comme « le processus d'intégration de la conception, de la gestion et du suivi visant à systématiquement mettre à l'essai les hypothèses, apprendre et adapter » (Salafsky et al., 2001). Par le biais de l'évaluation, les informations générées peuvent être utilisées pour adapter et améliorer la gestion, la planification, la responsabilité et l'impact global de l'AMP. Cette méthode peut être utilisée de façon répétée sur des intervalles de temps, ce qui permet théoriquement le perfectionnement continu des pratiques de gestion par le biais de cycles de gestion adaptable. Cela crée une boucle de rétroaction positive améliorant en continu les pratiques de gestion, rapprochant successivement l'AMP de la réalisation de ses buts et objectifs et à terme l'y maintenir.

Le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'IUCN

La méthode « Comment va votre AMP ? » s'appuie sur le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'IUCN et ses six éléments (Hockings et al., 2000). En s'appuyant sur cette base, les indicateurs de la méthode « Comment va votre AMP ? » ont été développés pour être spécifiquement adaptés aux AMP. La majorité des indicateurs du manuel mesurent les extrants et les résultats de la gestion de l'AMP, ceux-ci représentant les bénéfices tangibles associés aux AMP. Le manuel devrait être utilisé parallèlement à d'autres documentations afin d'assurer que le contexte, la planification, le processus et les intrants de la gestion de l'AMP sont évalués.

ENCADRÉ 5.4 : RÉSERVE DE BIOSPHÈRE D'EL VIZCAÍNO, MEXIQUE

La réserve de biosphère d'El Vizcaíno est située à mi-chemin de la péninsule de Baja California au Mexique. Englobant deux lagons et une grande bande de terre entre eux, la réserve de biosphère d'El Vizcaíno offre un foyer hivernal pour les baleines grises et d'autres mammifères marins, et un habitat pour des oiseaux migrateurs. La vie végétale comprend la végétation du désert de Sonora et au bord de l'eau, des mangroves.

L'évaluation de l'efficacité de la gestion « Comment va votre AMP ? » commence à donner des résultats positifs dans la réserve de biosphère d'El Vizcaíno en aidant l'équipe gestionnaire à atteindre les buts et objectifs de la réserve de biosphère. Bien que la méthode ait été appliquée avec souplesse, le principe « d'évaluations de l'efficacité » des mesures de gestion est incorporé avec de bons résultats.

Des indicateurs sont utilisés dans les évaluations, en particulier dans les cas où il est difficile de mesurer des résultats des mesures de gestion. Par exemple, l'équipe gestionnaire de la réserve de biosphère fournit des enseignements relatifs à l'environnement aux enfants et aux adultes. Il faut du temps pour évaluer si cette initiative a un impact positif sur la culture et les relations entre les gens et l'environnement, et il est particulièrement difficile d'identifier quel facteur a eu un impact sur les résultats. Par conséquent, l'équipe gestionnaire a mesuré si des capacités ou de nouvelles connaissances ont été apprises par les participants, comme indicateur pour mesurer leur succès.

Dans l'ensemble, l'équipe gestionnaire a trouvé que « les principes de planification, d'établissement d'une base de données, d'établissement d'indicateurs d'évaluation, de recueil des données, et d'obtention d'un retour d'informations de l'analyse ont été très utiles ». Ils ont trouvé qu'un inconvénient de cette méthode est qu'ils ont besoin de « plus de temps et de plus d'attention » sur la méthode pour la mettre en œuvre intégralement, de sorte qu'ils puissent développer de « meilleures références, de meilleurs indicateurs » et « améliorer le recueil des données ».

L'équipe se trouve au début d'un processus répétitif, appliquant avec souplesse cette méthode afin d'adapter leurs pratiques de gestion afin d'atteindre les buts et objectifs de la réserve de biosphère d'El Vizcaíno.

6. L'édition 2018 de la liste des Nations Unies des aires protégées

6.1 Préparation du rapport

Le rapport de la liste des Nations Unies 2018, ainsi que les listes d'aires protégées des pays ont été préparés en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux par le biais de nombreux échanges de correspondance.

Une notification de la CBD (Réf. : SCBD/SPS/DC/SBG/ESE/86679) a été envoyée aux pays en juillet 2017 demandant l'examen et la mise à jour de leurs informations relatives à l'efficacité de la gestion stockées dans la GD-PAME (version pré-2018). Tous les points focaux nationaux de la CBD et les points focaux du Programme de Travail sur les Aires protégées (PoWPA), ainsi que les points de contact nationaux de la WDPA ont été contactés en juillet 2017 et ont reçu une copie des informations actuelles relatives à l'efficacité de la gestion se trouvant dans la base de données.

Les informations relatives à l'efficacité de la gestion présentées dans ce rapport ont été reçues jusqu'en juin 2018. Les informations soumises après cette date ont été incluses dans la GD-PAME, qui peut être consultée en ligne sur <https://pame.protectedplanet.net/>, mais n'ont pas été incluses dans la présente édition de la liste des Nations Unies.

6.2 Format et critères d'inclusion

En accord avec les éditions 2013 et 2014 des listes des Nations Unies, la présente édition n'a que deux critères pour l'inclusion d'une aire protégée dans les statistiques présentées ici : sa désignation par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, et sa conformité à la définition de l'IUCN d'une aire protégée.

Pour les composantes géographiques de l'analyse, des critères supplémentaires ont été appliqués. L'analyse géographique présentée dans le chapitre suivant du rapport inclut toutes les aires protégées de la WDPA sauf :

- Les réserves de biosphère de l'UNESCO, car une grande majorité des zones tampons de ces sites ne répondent pas à la définition de l'IUCN d'une aire protégée ;
- Tous les sites proposés qui ne sont pas encore désignés, et les sites dont le statut n'est pas déclaré, puisqu'on ignore si ces sites sont désignés ;
- Les aires protégées soumises en tant que données « point » sans superficie déclarée.

Ces sites n'ont toutefois pas été exclus des listes nationales. Ces listes sont présentées de la même façon que les listes nationales 2014, avec deux champs supplémentaires pour fournir des informations sur les méthodes relatives à l'efficacité de la gestion utilisées (méthode ; année). Les informations contenues dans ces champs proviennent de la GD-PAME. Toutes les autres informations dans les listes nationales ont été extraites de la WDPA. Les informations descriptives incluses dans les listes comprennent : le nom et la désignation de l'aire protégée, le statut, la taille (en km²), et la catégorie de gestion de l'IUCN.

6.3 Les lacunes en matière d'information et la qualité des informations

Cette publication est un premier effort pour évaluer dans quelle mesure les évaluations de l'efficacité de la gestion sont réalisées, et elle est destinée à constituer une base pour des travaux plus approfondis dans les années à venir. Nous reconnaissons que des lacunes existent, en particulier dans les informations de pays qui n'ont pas été en mesure de répondre à la notification de la CBD demandant des informations actualisées. Des données qui pourraient contribuer à combler ces lacunes seraient reçues avec gratitude à protectedareas@unep-wcmc.org.

Comme c'est le cas avec d'autres bases de données, des réserves sont associées au fait de tirer des conclusions des données de la WDPA et de la GD-PAME ; les bases de données sur lesquelles cette liste des Nations Unies est basée :

- Certaines aires protégées de la WDPA n'ont pas de superficie déclarée – sous-représentant donc potentiellement l'étendue réelle du réseau du pays ;
- Pour les pays qui n'ont pas soumis de mise à jour pour ce rapport, les informations préexistantes de la WDPA ont été utilisées. Toutefois, comme ces informations sont parfois obsolètes, une image fautive du réseau du pays peut être donnée ;
- Les informations descriptives de la WDPA ne sont pas toujours complètes. Par exemple, certains sites n'ont pas d'année de désignation déclarée ;
- Il est possible que certains sites à l'intérieur de la WDPA soient désignés, mais pas gérés. En l'absence de connaissances détaillées des sites, ces derniers sont impossibles à identifier dans un jeu de données mondial. Cette liste des Nations Unies ne retire donc aucun site signalé par les pays ou ne porte pas de jugement sur le niveau de gestion ou sur l'état de conservation du site.
- Bien que la superficie doive être déclarée en km², certaines superficies peuvent être déclarées dans des unités différentes. De même, le transfert entre les systèmes de projection peut également conduire à des différences dans les calculs de superficies. Les sites touchés par ce problème peuvent être difficiles à détecter dans un jeu de données mondial.
- Les entrées d'aires protégées dans la WDPA ne contiennent aucune information sur le degré d'utilisation humaine, légale ou illégale, et elles ne fournissent pas non plus d'informations sur la superficie restante des habitats ou les populations d'espèces.
- De nombreux pays ont soumis des informations relatives à l'efficacité de la gestion à la GD-PAME concernant uniquement un sous-ensemble de leur réseau d'aires protégées ;
- Les informations d'efficacité de la gestion pour les aires protégées qui ne sont pas représentées dans la WDPA ne sont pas incluses ;

Nous espérons que la publication de cette édition de la liste des Nations Unies encouragera les pays à améliorer et renforcer le suivi de leurs réseaux d'aires protégées, et de rendre compte de leurs efforts à la WDPA et la GD-PAME.

7. Analyse de la liste des Nations Unies des aires protégées 2018

Les divisions régionales du monde utilisées pour cette analyse sont les mêmes que celles utilisées dans l'édition de 2014. Elles sont basées sur les neuf catégories régionales de la CBD, avec deux régions supplémentaires (les zones marines situées au-delà des juridictions nationales [ABNJ] et les océans Antarctique et Austral). Quarante-neuf entités qui ne sont pas représentées dans les divisions régionales de la CBD ont été incluses dans les régions géographiques appropriées pour assurer qu'aucune aire protégée ne soit oubliée, et que les aires protégées soient affectées aux régions dans lesquelles elles se situent. Une liste des régions et des pays répertoriés dans chaque région est présentée dans l'Annexe 2.

7.1 Étendue des aires protégées du monde

L'édition 2018 de la liste des Nations Unies contient **238 563** aires protégées recouvrant une superficie totale de 46 414 431 km². Au total, 14,87 % du territoire (à l'exclusion de l'Antarctique) et 7,27 % des mers sont protégés. La Figure 3 présente la distribution du réseau d'aires protégées mondial en juillet 2018.

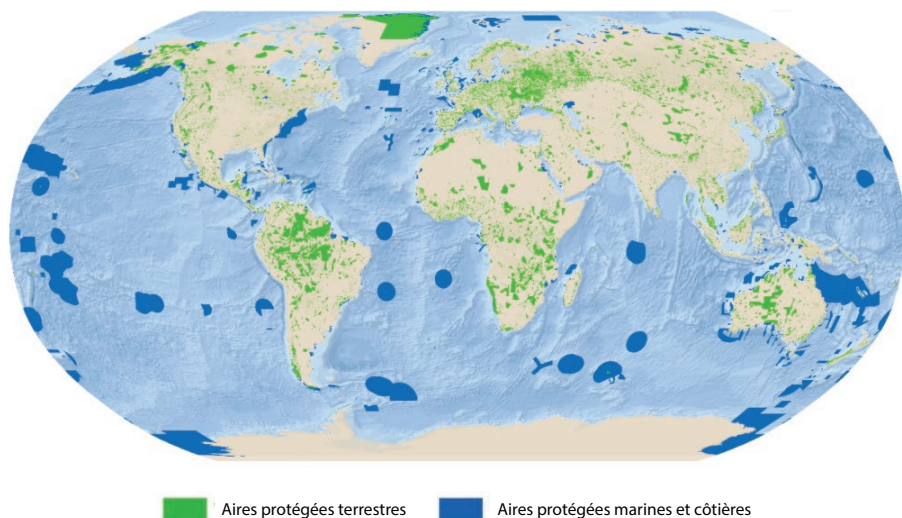


Figure 3 : Carte représentant les aires protégées terrestres et marines désignées en juillet 2018 (source : UNEP-WCMC, 2018).

La superficie réservée pour la protection a significativement augmenté depuis la publication de la première édition de la liste des Nations Unies en 1961-62. Le tableau 1 présente le nombre d'aires protégées, la superficie recouverte tels qu'ils sont rapportés dans les éditions successives de la liste des Nations Unies (Chape et al. 2003, Deguignet et al. 2014). Au cours des quatre dernières années, plus de 13 millions de km² ont été ajoutés par le biais de l'ajout de près de 30 000 sites à la WDPA. Cela correspond environ à la superficie ajoutée pendant les dix années précédentes, qui était associée à l'ajout de plus de 100 000 nouveaux sites (Figure 4). Toutefois, l'ajout de plus de 30 000 sites ne correspond pas nécessairement à la création de 30 000 nouvelles aires protégées. Il est probable que cet ajout reflète également une amélioration de la communication des pays à la WDPA, y compris de sites qui existent depuis de nombreuses années.

Tableau 1 : Croissance cumulée du réseau des aires protégées depuis 1962
(source : UNEP-WCMC, 2018).

Année	Nombre de sites	Superficie totale protégée (km ²)
1962	9 214	2 400 000
1972	16 394	4 100 000
1982	27 794	8 800 000
1992	48 388	12 300 000
2003	102 102	18 800 000
2014	209 429	32 868 673
2018	238 563	46 414 431

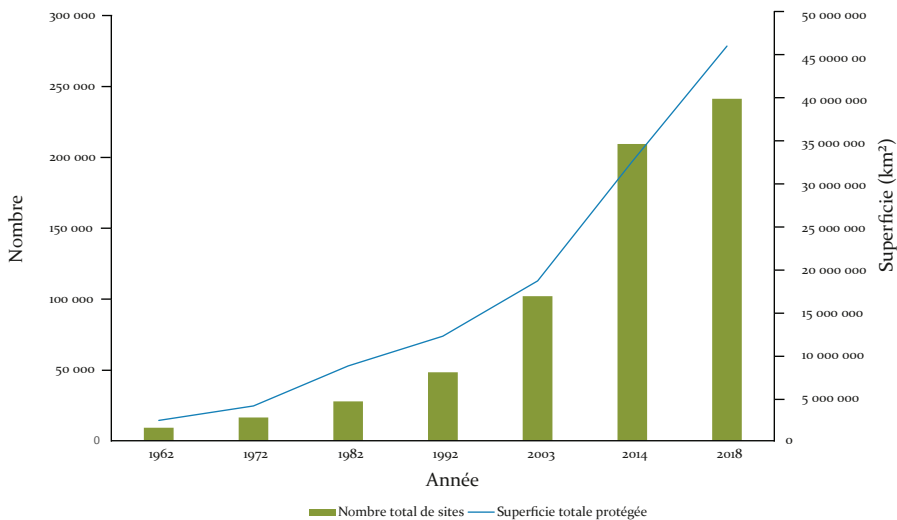


Figure 4: Évolution du réseau des aires protégées terrestres et marines, en ce qui concerne le nombre de sites (barres vertes) et la surface (km², ligne bleue) depuis le premier Congrès mondial des parcs en 1962, sur la base des versions précédentes de la liste des Nations Unies (source : UNEP-WCMC 2018, avec des données de Chape et al. 2003).

La figure 5 montre la distribution des aires ajoutées depuis 2014. La superficie terrestre protégée a augmenté en continu pendant les quatre dernières années, bien que plus lentement que la superficie protégée en milieu marin. Cette tendance dans le domaine marin est en grande partie due à la désignation de grandes aires marines protégées dans plusieurs régions du monde. Le Marae Moana (parc marin des Îles Cook) par exemple a été désigné en 2017 et recouvre une superficie supérieure à 1,9 million de km².

Au niveau régional, les statistiques de couverture diffèrent de façon importante lorsque l'on compare les milieux terrestres et marins (Figures 6 et 7). En zone terrestre, la majorité des régions ont atteint, ou sont près d'atteindre, 17 % de couverture. En zone marine, la couverture est plus variable entre les régions, avec la moitié des régions encore en dessous de 10 % de couverture. Toutefois, la protection de l'environnement marin est en rapide expansion ces dernières années. Par conséquent, en 2017, les aires marines protégées ont dépassé leurs équivalents terrestres du point de vue de la superficie pour la première fois (CBD/SBSTTA/22/INF/30).

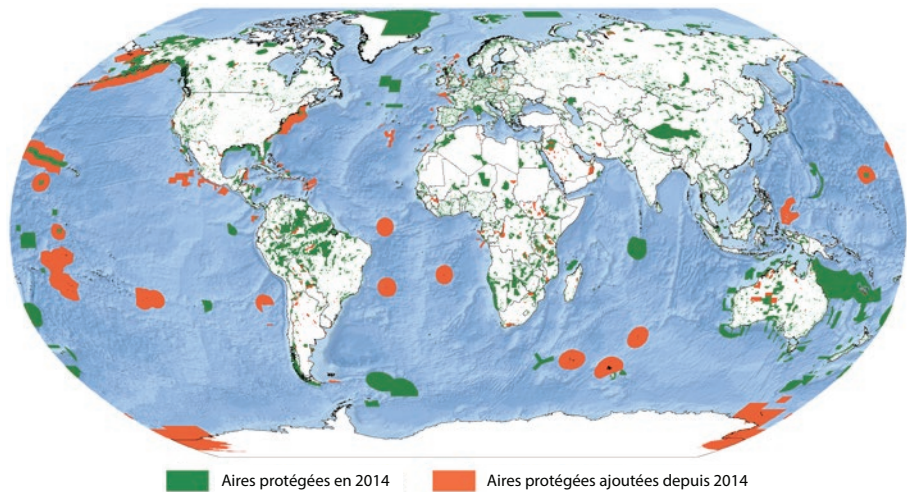


Figure 5: Carte représentant les aires protégées terrestres et marines désignées ajoutées à la WDPA entre juillet 2014 et juillet 2018 (source : UNEP-WCMC, 2018).

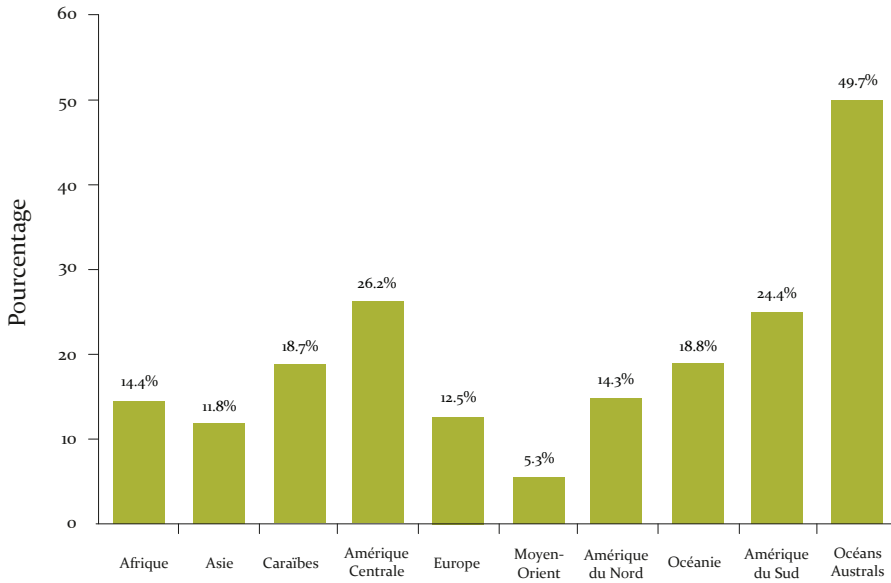


Figure 6: Pourcentage du territoire couvert par des aires protégées dans les régions de la CBD. Les nombres indiquent le pourcentage du territoire protégé pour chaque région (source : UNEP-WCMC, 2018).

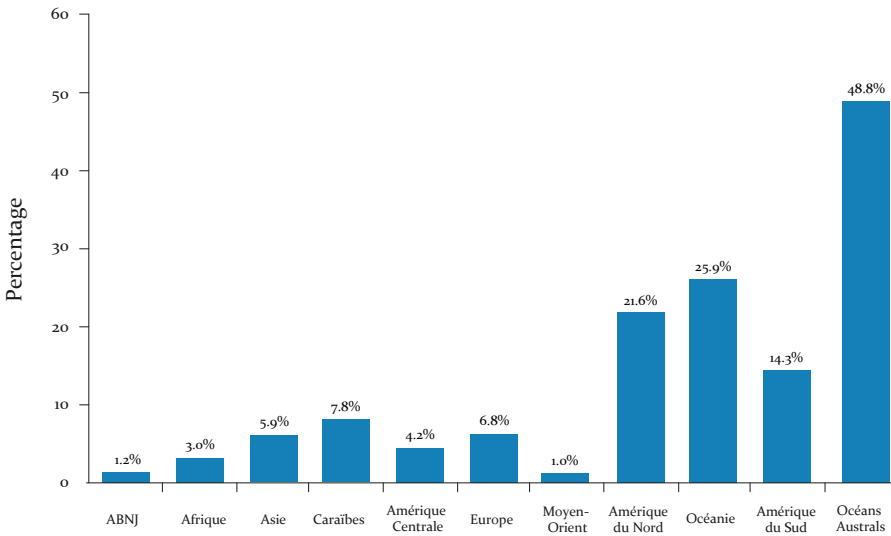


Figure 7: Pourcentage de superficie marine couverte par des aires protégées dans les régions de la CBD et des zones marines situées au-delà des juridictions nationales (ABNJ). Les nombres indiquent le pourcentage de la superficie marine protégée dans chaque région (source : UNEP-WCMC, 2018).

L'Amérique du Nord, l'Océanie et les océans Austral et Antarctique présentent un pourcentage plus grand de zones marines protégées que de zones terrestres. Cela est dû à la désignation ou à l'expansion, dans les dernières années, de très grandes aires marines protégées telles que le Sanctuaire national marin de Palau (Océanie) désigné en 2015 et le monument national marin de Papahānaumokuākea (Amérique du Nord) désigné en 2006 et étendu en 2016.

Le nombre et la taille des aires protégées varient significativement entre les régions (Figures 8 et 9). Plus de 60 % des sites mondiaux sont situés en Europe. Ces sites ne représentent cependant que moins de 10 % de la superficie totale couverte par les aires protégées. Inversement, l'Amérique du Sud et l'Océanie déclarent un nombre relativement plus petit de sites (1,9 % et 7,3 % du nombre total d'aires protégées respectivement), mais ces sites recouvrent une superficie bien plus grande (représentant presque 14 % et 30 % du réseau mondial d'aires protégées respectivement).

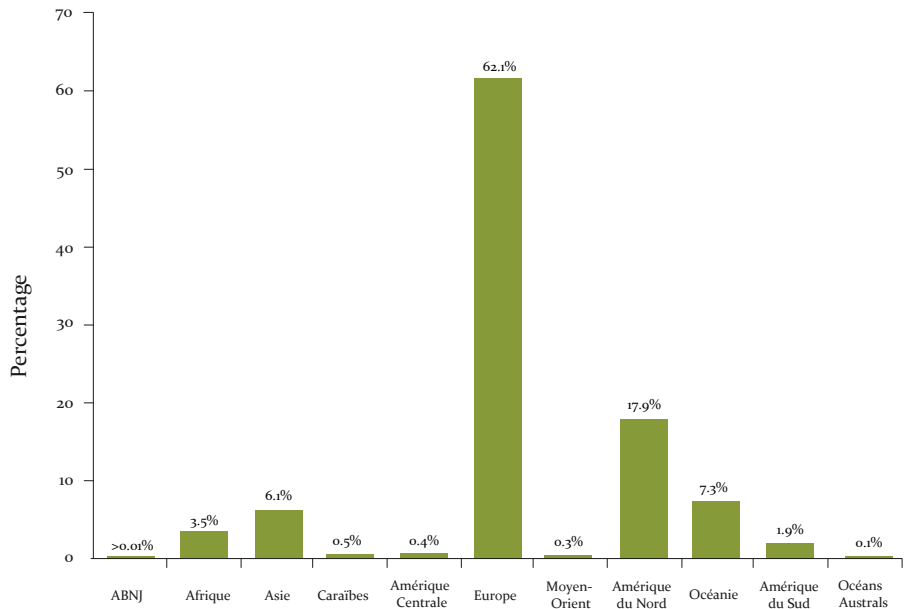


Figure 8: Pourcentage d'aires protégées distribuées dans différentes régions de la CDB (source : UNEP-WCMC, 2018).

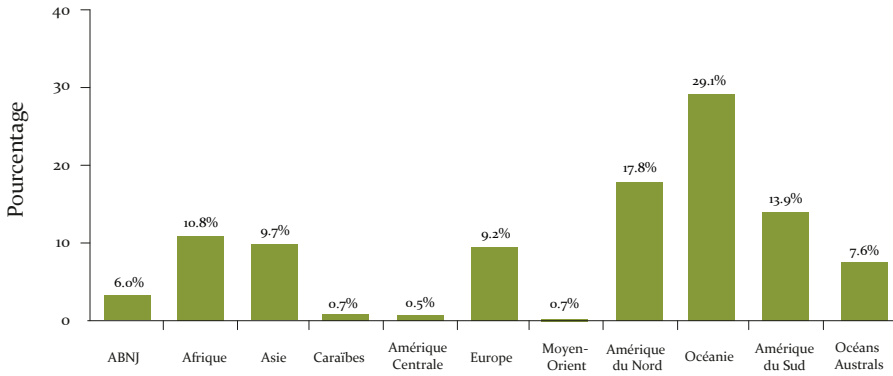


Figure 9: Pourcentage de la superficie totale couverte par le réseau des aires protégées dans les régions de la CDB (source : UNEP-WCMC, 2018).

Les nombres variés d'aires protégées appartenant à plusieurs catégories dans chaque région contribuent à expliquer les différences entre les figures 8 et 9. Au niveau mondial, un quart des aires protégées du monde appartiennent à deux désignations ou plus, et ce phénomène est plus fréquent dans certaines régions que dans d'autres (Deguignet et al. 2017). En Europe par exemple, plus de 75 % des aires protégées appartiennent à une ou plusieurs autres désignations.

La variation de la taille moyenne des aires protégées entre les régions explique également en partie les différences. À l'exclusion de 4 % des entrées enregistrées dans la WDPA sans superficie déclarée, plus de la moitié des aires protégées de la base de données ont une superficie de moins de 1 km² (Figure 10), une majorité de ces sites se trouvant en Europe. La proportion de sites dans les autres catégories de taille a également augmenté. Cela peut-être lié en partie à de grandes aires marines protégées créées dans de nombreux pays dans les dernières années.

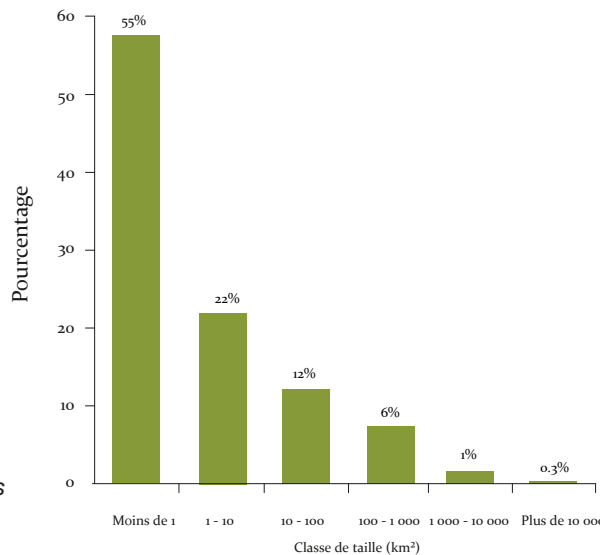


Figure 10: Proportion de sites par classe de taille, en km² (source : UNEP-WCMC, 2018).

Des sites de plus de 10 000 km² sont présents dans toutes les régions, mais principalement en Amérique du Sud, Afrique, Asie et Amérique du Nord. L'Europe a la plus grande proportion de petits sites parmi toutes les régions (en dessous de 10 km²) ; et a également la plus grande proportion de sites sans superficie déclarée (Figure 11).

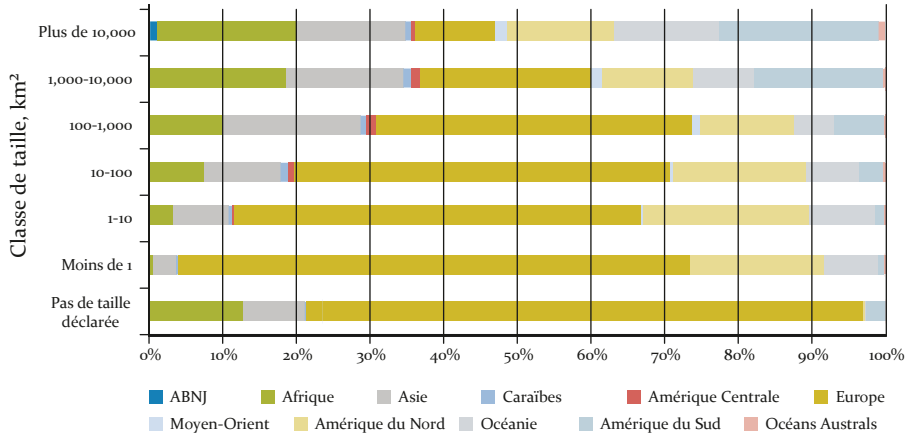


Figure 11: Comparaison de la distribution de taille de sites au sein des régions de la CDB (source : UNEP-WCMC, 2018)

Dans les zones marines situées au-delà des juridictions nationales, les aires protégées sont relativement grandes ; toutes sont au-dessus de 1 000 km² et la majorité est au-dessus de 10 000 km² (Figure 12). Au sein des autres régions, les aires protégées peuvent être de n'importe quelle taille, allant de très petites à très grandes. Bien que dans plusieurs régions telles que l'Europe, l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Océanie, de relativement petits sites (de moins de 1 km²) représentent la majorité du réseau d'aires protégées des régions.

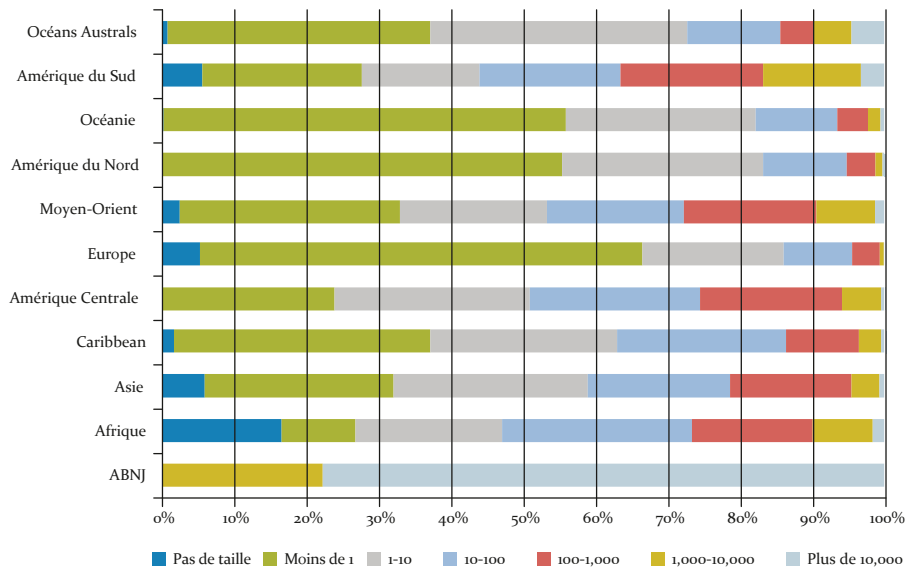


Figure 12: Comparaison de la distribution de taille de sites au sein des régions de la CDB (source : UNEP-WCMC, 2018).

En 2014, deux sites dépassaient le 1 million de km². En 2018, sept aires protégées, toutes en zone marine, déclare une taille supérieure à 1 million de km² (tableau 2). L'aire marine protégée de la région de la mer de Ross dans l'Antarctique est actuellement l'aire protégée la plus grande du monde avec une superficie dépassant les 2 millions de km².

Tableau 2 : Attributs des 10 plus grandes aires protégées désignées (source : IUCN et UNEP-WCMC 2018).

Région	Nom	Désignation	Type	Superficie (km ²)
Antarctique	Aire marine protégée de la région de la mer de Ross, Antarctique	Aires marines protégées	Aire marine	2 090 027
Océanie	Parc marin des îles Cook, îles Cook	Parc marin	Aire marine	1 976 000
Océan Austral	Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, Terres australes	Réserve naturelle nationale	Aire marine	1 662 774
Amérique du Nord	Monument national marin de Papahānaumokuākea, États-Unis	Monument national marin	Caractère marin	1 508 870
Océanie	Parc naturel de la mer de corail, Nouvelle-Calédonie	Parc Naturel	Aire marine	1 292 967
Océanie	Îles lointaines du Pacifique, îles mineures éloignées des États-Unis	Monument national marin	Aire marine	1 277 860
Océan Austral	Aire marine protégée de la Géorgie du Sud et des Îles Sandwich du Sud, Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud (Royaume-Uni)	Aires marines protégées	Aire marine	1 070 000
Océanie	Mer de Corail, Australie	Réserve marine du Commonwealth	Aire marine	989 836
Amérique du Nord	Nationalparken i Nord- og Østgrønland	Parc national	Aire terrestre	972 000
Amérique du Nord	Aires de protection des lions de mer de Steller, Golfe, États-Unis	Aires de protection des lions de mer de Steller	Aire marine	869 206

7.2 Caractéristiques de la gestion et de la gestion des aires protégées du monde

Le système de catégories de gestion des aires protégées de l'IUCN offre une norme internationale pour la classification des aires protégées selon leurs objectifs de gestion. Le tableau 3 donne une définition de chaque catégorie ; et des informations détaillées supplémentaires concernant les différentes catégories sont disponibles dans Dudley et al. 2008. L'application et l'utilisation de ces catégories sont volontaires, et certains pays ne les appliquent pas. Dans la WDPA, 14 % des sites n'ont pas de catégorie de gestion de l'IUCN.

48

Tableau 3 : Catégories de gestion de l'IUCN et leurs définitions (source : Dudley et al. (2008).

Catégorie	Définition
la : Réserve naturelle intégrale	Des aires strictement protégées mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche et la surveillance scientifiques.
lb : Zone de nature sauvage	Ces aires protégées sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées ayant conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.
II : Parc national	Ces aires protégées sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques à grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent également une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture.
III : Monument ou élément naturel	Ces aires protégées sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.
IV : Aire de gestion des habitats ou des espèces	Ces aires protégées visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.
V : Paysage terrestre ou marin protégé	Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs.
VI : Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Ces aires protégées préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles, et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme un des objectifs principaux.

L'Europe puis l'Amérique du Nord sont les régions qui ont le plus grand nombre de sites déclarés dans toutes les catégories de gestion de l'IUCN (Figure 13). L'Europe est également la région qui déclare la plus grande proportion de sites pour lesquels aucune catégorie de gestion de l'IUCN n'a été attribuée ou déclarée.

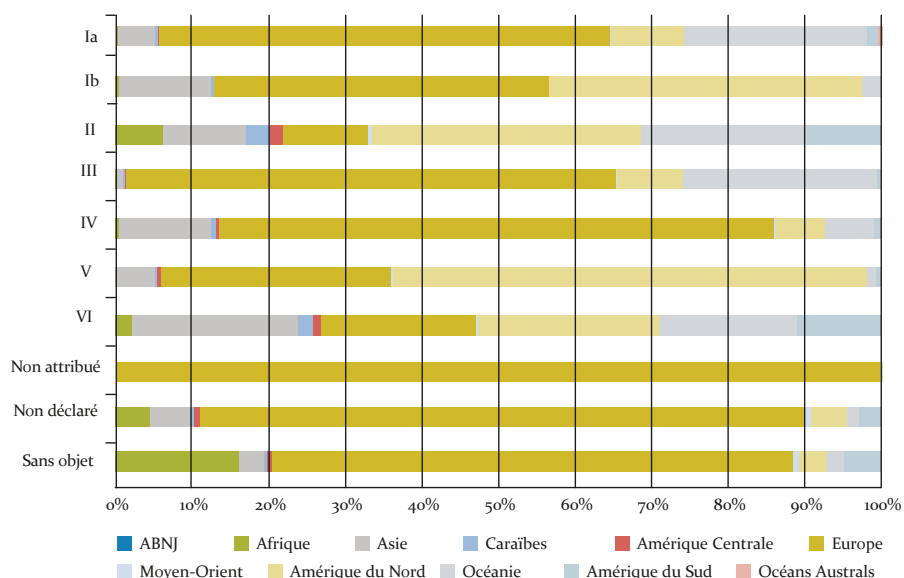


Figure 13: Comparaison de la distribution des catégories de l'IUCN entre les régions, par nombre (source : UNEP-WCMC, 2018).

Des aires protégées appartiennent à toutes les catégories de l'IUCN dans les régions de la CDB, mais certaines catégories sont plus fréquentes dans certaines régions que dans d'autres. Par exemple, la plus grande proportion de sites en Asie, dans les Caraïbes, en Amérique Centrale, en Europe et dans le Moyen-Orient est classifiée dans la catégorie de gestion de l'IUCN IV. Par ailleurs, en Afrique, la plus grande proportion des sites sont classifiés dans la catégorie de gestion de l'IUCN II, alors que la catégorie la plus fréquente en Océanie est la catégorie III ; en Amérique du Nord, c'est la catégorie V, et en Amérique du Sud, c'est la catégorie VI (Figure 14).

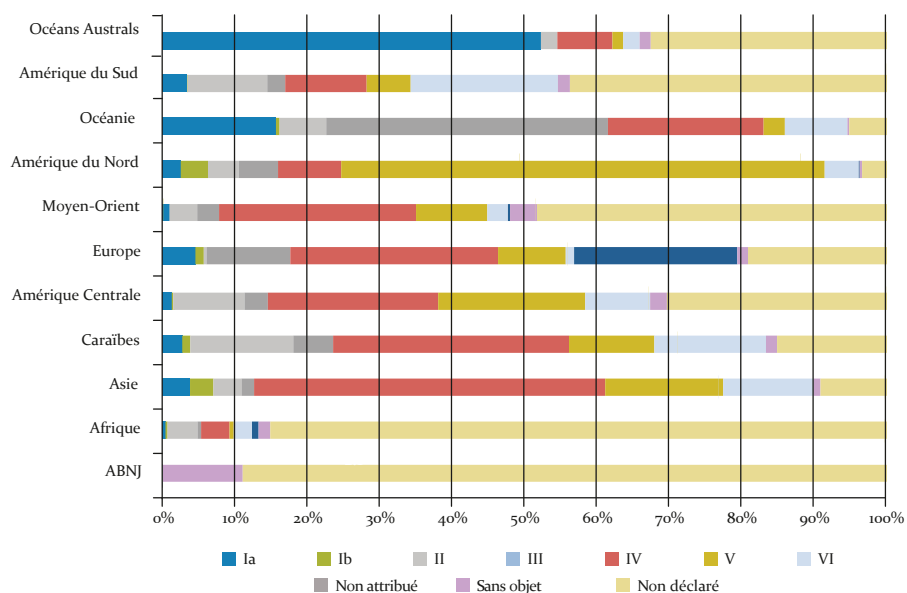


Figure 14: Comparaison de la distribution des catégories UICN au sein des régions de la CDB, par nombre (source : UNEP-WCMC, 2018).

La gouvernance des aires protégées fait référence aux procédés par lesquels les décisions concernant une aire protégée sont prises, et qui prend ces décisions. Un type de gouvernance d'aire protégée décrit l'entité responsable pour la prise de décisions concernant la manière dont elle est gérée. Quatre types de gouvernance sont reconnus par l'IUCN, et chaque type inclue des sous-catégories, un aperçu de ceux-ci est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4 : Types de gouvernance de l'IUCN et sous catégories
(source : Borrini-Feyerabend et al. (2013).

Gouvernance par gouvernement (A)	Gouvernance partagée (B)	Gouvernance privée (C)	Gouvernance par peuples autochtones et communautés locales (D)
Ministère ou agence fédéral ou national ou organisme responsable	Gestion transfrontalière	Instituées et gérées par un propriétaire individuel	Aires protégées et territoires du patrimoine autochtone - établis et gérés par des populations autochtones
Ministère ou agence d'une subdivision responsable	Gestion collaborative	Par des organisations sans but lucratif (par ex. des ONG, des universités)	Aires et territoires du patrimoine communautaire - établis et gérés par des communautés locales
Gestion déléguée par le gouvernement (par ex. à une ONG)	Gestion conjointe (organe de gestion multipartenaire)	Par des organisations commerciales (par ex. des sociétés, des coopératives)	

Les aires protégées de chaque type de gouvernance de l'IUCN sont inégalement réparties entre les régions (Figure 15). Les aires protégées sous la gouvernance de gouvernements sont concentrées en Europe ; la gouvernance partagée est concentrée en Amérique du Nord et en Océanie ; la gouvernance privée est principalement déclarée en Amérique du Nord ; et la gouvernance par des populations autochtones et communautés locales est concentrée en Amérique du Sud et en Océanie.

Les proportions de types de gouvernance de l'IUCN au sein des régions ont également tendance à varier, bien que de nombreuses aires protégées n'aient pas de type de gouvernance déclaré (Figure 16). Si les aires sans type de gouvernance déclaré sont éliminées, le type prédominant dans toutes les régions est la gouvernance par gouvernement. La gouvernance privée est relativement étendue en Amérique du Nord, en Afrique et dans une moindre mesure en Amérique Centrale, en Océanie et en Amérique du Sud. La gouvernance par des populations autochtones et communautés locales est étendue en Amérique du Sud et en Australie, mais elle est également fréquente en Afrique, en Amérique du Nord, dans le sous-continent indien et les régions arctiques européennes.

Il est important de noter que les types de gouvernance C et D sont sous-déclarés à la WDPA, et que leur petit nombre n'équivaut pas à une absence de ces aires sur le terrain (Corrigan et al., 2016; Bingham et al., 2017).

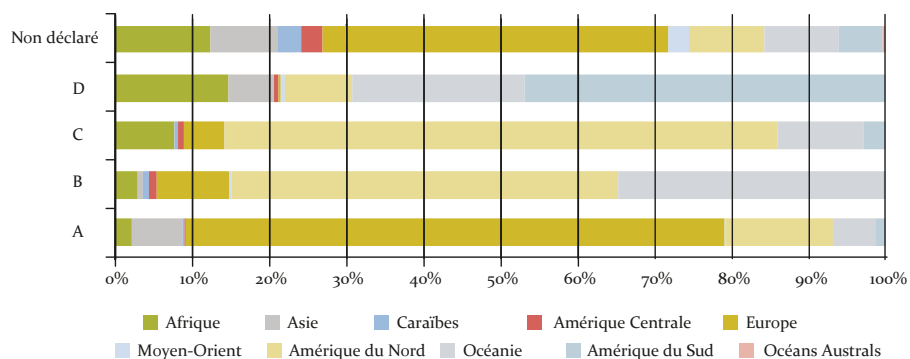


Figure 15: Comparaison entre régions de la distribution du réseau des aires protégées selon le type de gouvernance, en pourcentage (source : UNEP-WCMC, 2018).

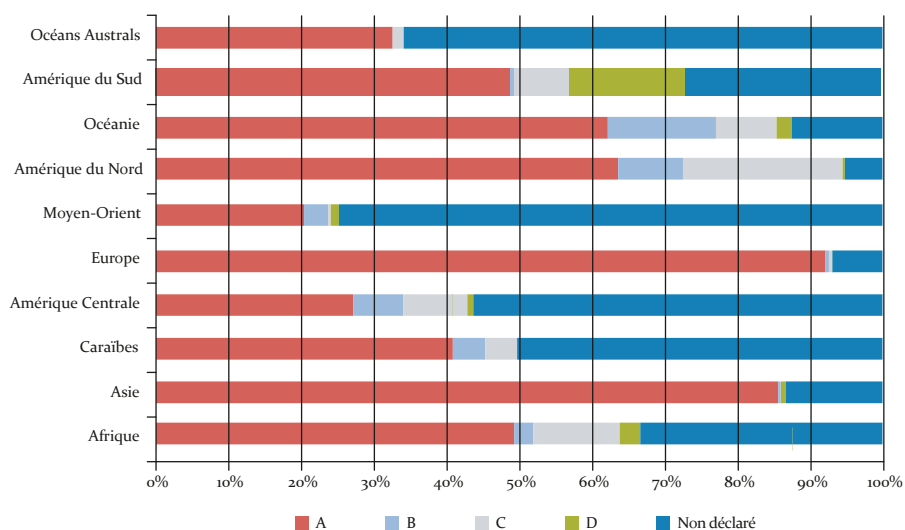


Figure 16: Comparaison de la distribution des types de gouvernance des aires protégées au sein des régions de la CDB, en pourcentage (source : UNEP-WCMC, 2018).

7.3 Efficacité de la gestion des aires protégées du monde

Près de 10 % des aires protégées dans la WDPA ont des informations concernant l'efficacité de la gestion enregistrées dans la GD-PAME (Figure 17). Parmi elles, environ 13 % (représentant 1 % du nombre total d'aires protégées) ont été évaluées plus d'une fois.

Globalement, les informations concernant l'efficacité de la gestion sont saisies pour 169 pays et territoires, dans toutes les régions, mais l'Europe et l'Amérique du Sud sont les régions où le plus grand nombre d'évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées a été rapporté à la GD-PAME. Soixante-neuf méthodes de PAME ont été rapportées dans la base de données, allant de systèmes appliqués au niveau mondial, tel que l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion, à des méthodes spécifiques à un pays telles que la méthode Common Standards Monitoring au Royaume-Uni.

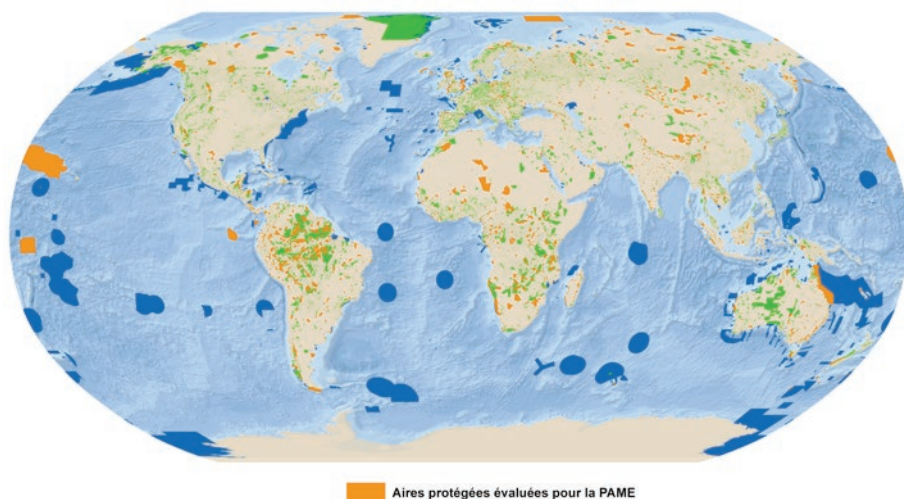


Figure 17: Carte des aires protégées qui ont été (polygones oranges) et n'ont pas été (polygones verts et bleus) évalués pour la PAME en zone terrestre et marine en juillet 2018 (Source : UNEP-WCMC, 2018).

Tableau 5 : Méthodes PAME communément utilisées, rapportées à la GD-PAME (source : UNEP-WCMC, 2018).

Les méthodes de PAME les plus utilisées	Nombre d'évaluations	Échelle
Common Standards Monitoring	8091	Europe
Inventaire national	5768	Europe
METT	3638	Mondial
NSW SOP	3527	Océanie
RAPPAM	1200	Mondial

En 2010, la CBD a invité les parties à « continuer d'étendre et d'institutionnaliser les évaluations de l'efficacité de la gestion avec pour but d'examiner 60 pour cent de la superficie totale des aires protégées d'ici 2015 en utilisant divers outils nationaux et régionaux et de rapporter les résultats à la base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées maintenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP WCMC) ».

En juillet 2018, les progrès réalisés vers la réalisation de cet objectif restent difficiles à évaluer en raison d'un manque d'informations disponibles dans de nombreux pays du monde, et du manque de données temporelles concernant les changements de scores PAME au fil du temps (Geldmann et al. 2015). Toutefois, la communication concernant l'efficacité de la gestion s'améliore puisque davantage d'informations sont fournies par les pays à la GD-PAME. Cette communication permettra également de suivre de plus en plus les tendances de la PAME pour les mêmes sites au fil du temps, ce qui facilitera le compte-rendu en matière de changements de l'efficacité de la gestion des aires protégées au niveau national, régional et mondial.

À l'aide des informations disponibles dans la base de données, 14 pays et territoires ont évalué plus de 60 % du nombre total des aires protégées de leurs réseaux en juillet 2018 (Figure 18). En regardant la superficie évaluée à la place, le nombre de pays atteint 47 (Figure 19). Toutefois, cette estimation est basée sur l'hypothèse que les évaluations PAME sont toujours appliquées à 100 % de l'étendue d'une aire protégée donnée, ce qui n'est pas toujours le cas (par exemple, lorsque les évaluations se concentrent sur des aires d'intérêt écologique particulier à l'intérieur d'aires protégées plus grandes).

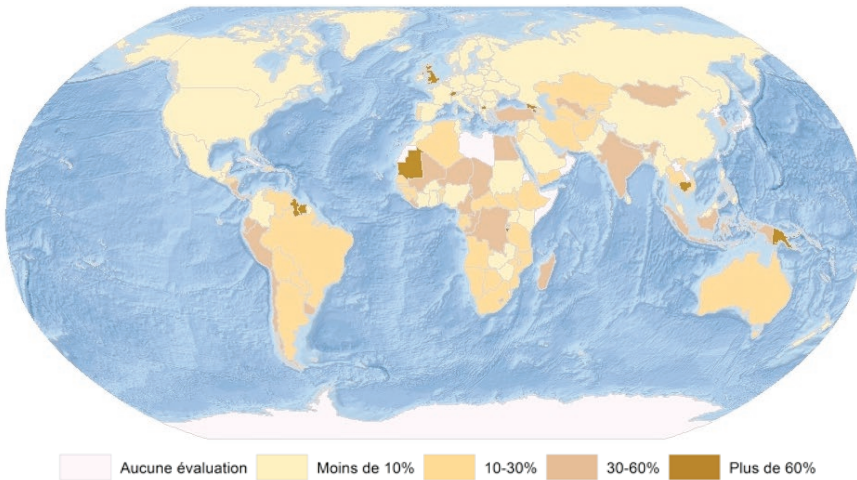


Figure 18: Proportion des aires protégées de chaque pays où des évaluations ont été enregistrées.

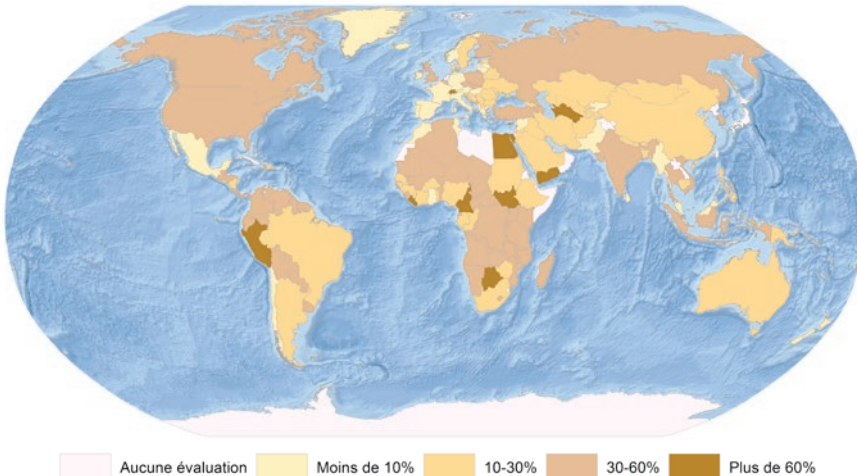


Figure 19: Proportion de la superficie des aires protégées de chaque pays où des évaluations ont été enregistrées.

8. Conclusion

Le réseau d'aires protégées mondial a connu une croissance significative depuis l'édition précédente de la liste des Nations Unies, en particulier en zone marine. En grande partie, cela est dû à la désignation récente de vastes aires marines protégées dans la plupart des régions du monde. Parallèlement à la poursuite de la désignation d'aires protégées plus petites à la fois en milieu terrestre et en milieu marin, ces efforts reflètent une reconnaissance par les gouvernements nationaux et les autres parties prenantes de l'importance des aires protégées pour la préservation de la biodiversité.

54

À seulement deux ans de la fin du plan stratégique pour la biodiversité et de ses objectifs d'Aichi, les pays redoubleront d'efforts pour mettre en réserve des aires terrestres et marines pour la protection. La réalisation des éléments quantitatifs de l'objectif 11 d'Aichi sera un succès significatif, mais il reste encore du travail pour garantir que les aires protégées soient bien connectées, gérées équitablement, représentatives des écosystèmes et des aires d'importance pour la biodiversité et intégrées dans les paysages terrestres et marins dans leur ensemble.

Les évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées ont également été entreprises dans des milliers d'aires protégées au niveau mondial, et cette liste des Nations Unies a recueilli et présenté ces informations pour la première fois. Ces dernières montrent que de nombreuses agences des aires protégées dans le monde rassemblent des informations concernant la qualité de la gestion au sein de leurs domaines d'aires protégées. Cela est encourageant, mais des efforts concertés supplémentaires sont nécessaires pour mieux saisir d'autres informations concernant l'efficacité de la gestion qui peuvent exister. Il est également important de suivre les changements de l'efficacité au fil du temps de sorte que cet aspect de l'objectif 1 d'Aichi puisse être évalué avant 2020. Il est en outre nécessaire de mieux comprendre les impacts et l'efficacité de nos mesures de gestion, ainsi que de comprendre les menaces auxquelles doivent faire face les aires protégées, de sorte que le monde puisse construire un réseau plus efficace de conservation mondiale.

Enfin, avec le concept de conservation par zone s'élargissant avec le temps, il est important que les futures listes des Nations Unies saisissent des données concernant les autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM, Other effective area-based conservation measure). Alors que la communauté mondiale est en voie d'adoption d'une définition des OECM (CBD/SBSTTA/REC/22/5), une occasion se présente de reconnaître et soutenir les résultats en matière de conservation atteints par un éventail de plus en plus large d'initiatives.

De meilleures données concernant tous ces éléments du réseau de conservation du monde nous permettront de mieux comprendre son état actuel, et de planifier pour un futur dans lequel il permettra une conservation efficace de la biodiversité, en même temps qu'une utilisation, des services écosystémiques, des modes de vie durables.

Annexe 1 :

Recommandations de l'ECOSOC

Résolution 713 (XXVII) : Établissement par le secrétaire général des Nations Unies d'une liste de parcs nationaux et réserves équivalentes.

Le conseil économique et social,

Notant que des parcs nationaux et des réserves analogues ont été créés dans de nombreux pays membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, et qu'ils sont une source d'inspiration, de culture et de bien-être pour l'humanité,

Estimant que ces parcs nationaux présentent un grand intérêt du point de vue économique et scientifique, et en tant que zones où la faune, la flore et les formations géologiques pourront être conservées dans leur état naturel,

1. *Requ岸ts* le Secrétaire général d'établir, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et les autres institutions spécialisées intéressées, une liste des parcs nationaux et réserves analogues, accompagnée d'une brève description de chacun d'eux, pour examen par le Conseil à sa vingt-neuvième session, ainsi que de formuler des recommandations concernant la tenue à jour de la liste et sa distribution ;
2. *Invite* les États membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées à communiquer au Secrétaire général une description des aires qu'ils désirent voir figurer sur une liste internationale de parcs nationaux et réserves analogues;
3. *Invite* en outre l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et les autres organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil qui sont intéressées à la question à aider le Secrétaire général, sur sa demande, à préparer la liste proposée.

1063e séance plénière, le 22 avril 1959

Résolution 810 (XXVII) : Établissement par le Secrétaire général d'une liste de parcs nationaux et réserves analogues.

Le conseil économique et social,

Ayant considéré le rapport intitulé « La liste des parcs nationaux et des réserves analogues » préparée par le Secrétaire général en réponse à la résolution du Conseil 713 (XXVII) du 22 avril 1959, et ses recommandations pour le maintien et le développement de la liste de façon courante,

1. *Note avec satisfaction* que cinquante-cinq gouvernements ont déjà soumis des réponses au mémorandum du Secrétaire général les invitant à fournir des informations concernant les parcs nationaux et les réserves analogues, et davantage de réponses sont attendues ;
2. *Félicite* le Secrétaire général pour la rigueur du rapport ;
3. *Exprime sa reconnaissance* à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour leur coopération et leur collaboration à la préparation du rapport ;
4. *Note avec satisfaction* que l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles a joué un rôle majeur dans la préparation du rapport et a accepté d'entreprendre la préparation de la partie II et des ajouts ultérieurs à celle-ci ;
5. *Prie* le Secrétaire général, dans ce but, de transmettre le document à l'Union internationale et d'entreprendre les consultations nécessaires avec l'Union ;
6. *Réaffirme* sa conviction que les parcs nationaux et réserves analogues sont une source d'inspiration, de culture et de bien-être pour l'humanité et ont une grande valeur économique et scientifique ;
7. *Demande* instamment aux membres des Nations Unies ou aux membres de ses institutions apparentées, et les institutions spécialisées intéressées de continuer à coopérer avec l'Union internationale à cet égard ;
8. *Recommande* que le Secrétaire général, les gouvernements des États membres et l'Union internationale prennent les mesures nécessaires pour soumettre ce rapport, ainsi que la partie II à la considération de la Conférence mondiale proposée sur les parcs nationaux qui sera convoquée en 1962 par l'Union.

1141e séance plénière, le 24 avril 1961

Résolution 1831 (XXVII) : Développement économique et conservation de la nature.

L'Assemblée générale,

Notant les mesures prises par le Conseil économique et social dans sa résolution 810 (XXXI) du 24 avril 1961, notamment en ce qui concerne les parcs nationaux et réserves analogues, ainsi que la demande qu'il a formulée dans sa résolution 910 (XXXIV) du 2 août 1962, en vue de la préparation d'un rapport sur les mesures proposées pour la conservation et l'amélioration des milieux naturels,

Notant avec satisfaction l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en ce qui concerne la conservation de la nature, dans la résolution adoptée par sa conférence générale de 1962, et notamment l'avis de cette organisation selon lequel, pour être efficaces, les mesures de conservation des ressources naturelles, de la flore et de la faune doivent être prises le plus tôt possible, tandis que se poursuit le développement économique, y compris l'industrialisation et l'urbanisation,

Considérant que les ressources naturelles, la flore et la faune peuvent être d'une importance considérable pour le développement économique futur des pays et présenter une utilité pour leurs populations,

Consciente de la mesure dans laquelle le développement économique des pays en voie de développement peut nuire à leurs ressources naturelles, à leur flore et à leur faune qui, dans certains cas, ne peuvent être reconstituées si ce développement se poursuit sans que l'on accorde toute l'attention voulue à leur conservation et à leur reconstitution,

1. Fait sienne la décision prise par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la résolution susmentionnée et exprime l'espoir que des mesures seront prises sans tarder, en particulier dans les pays en voie de développement, sur la base des principes préconisés dans cette résolution où l'on recommande, au paragraphe 1, des mesures visant à :
 - a. Préserver, reconstituer, enrichir et exploiter rationnellement les ressources naturelles et accroître la productivité ;
 - b. Assister l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et des organisations internationales qui visent des buts analogues ;
 - c. Respecter les conventions et traités internationaux en vigueur sur la préservation de la flore et de la faune mondiales ;
 - d. Faciliter l'échange des renseignements, ainsi que des savants et spécialistes de la question ;

- e. Adopter, sur le plan national, un système efficace de lois visant à éliminer l'exploitation irrationnelle de la terre, des cours d'eau, de la flore et de la faune, en prenant les mesures appropriées contre la pollution des ressources naturelles et pour la protection des paysages, et établir et appliquer un programme d'enseignement adéquat à tous les niveaux ;
 - f. Organiser des campagnes nationales, notamment par l'intermédiaire des établissements d'enseignement, de la presse, de la radio, de la télévision et de tous les autres moyens de diffusion possibles, pour obtenir la coopération des populations à la réalisation de ces objectifs ;
 - g. Associer à cet effort de protection de la flore et de la faune tous les départements ministériels intéressés ;
2. Invite le Secrétaire général, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales et nationales intéressées, pour appuyer la résolution susmentionnée de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à continuer de prêter tout le concours possible et de fournir une assistance technique au pays en voie de développement, sur leur demande, pour la conservation et la reconstitution de leurs ressources naturelles, de leur flore et de leur faune.

1197e séance plénière, le 18 décembre 1962

Annexe 2 : Divisions régionales utilisées dans le rapport

ABNJ: Zones marines situées au-delà des juridictions nationales

Afrique : Angola, Bénin, Burundi, Burkina Faso, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Cameroun, République démocratique du Congo, Congo, Comores, Cap-Vert, Djibouti, Algérie, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Libye, Lesotho, Maroc, Madagascar, Mali, Mozambique, Mauritanie, île Maurice, Malawi, Mayotte, Namibie, Niger, Nigeria, Réunion, Royaume du eSwatini, Rwanda, Soudan, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Tanzanie, Uganda, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe.

Asie : Afghanistan, Bangladesh, Brunei Darussalam, Bhoutan, Chine, Corée du Nord, Corée du Sud, Indonésie, Inde, Territoires d'outre-mer britanniques, Japon, Kazakhstan, Kirgizstan, Cambodge, Laos, Sri Lanka, Maldives, Myanmar, Mongolie, Malaisie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Singapour, Thaïlande, Tadjikistan, Turkménistan, Timor-Leste, Vietnam

Caraïbes : Aruba, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bonaire, Bahamas, Saint-Barthélemy, Bermudes, La Barbade, Cuba, Curaçao, îles Caïmans, Dominique, République dominicaine, Guadeloupe, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Martinique, Porto Rico, Saba, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Martin, Saint-Eustache, Saint Maarten, îles Turques et Caïques, Trinidad et Tobago, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, îles Vierges britanniques, îles Vierges américaines

Amérique Centrale : Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, El Salvador.

Europe : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Belarus, Suisse, Chypre, République tchèque, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Îles Féroé, Grande-Bretagne, Georgie, Gibraltar, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Monaco, République de Moldavie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Svalbard et Jan Mayen, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine, Vatican.

Moyen-Orient : Émirats arabes unis, Bahreïn, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kuwait, Liban, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Syrie, Yémen.

Amérique du Nord : Canada, Groenland, Mexique, Saint-Pierre-et-Miquelon, États-Unis.

Océanie : Samoa américaines, Australie, îles Cocos, îles Cook, île Christmas, Fiji, États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, îles Marshall, îles Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, île Norfolk, Niue, Nauru, Nouvelle-Zélande, Pitcairn, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, îles mineures éloignées des États-Unis, Vanuatu, Wallis-et-Futuna, Samoa.

Amérique du Sud : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyane française, Guyane, Pérou, Paraguay, Suriname, Uruguay, Venezuela.

Océan Austral : Antarctique, Terres australes et antarctiques françaises, île Bouvet, îles Falkland, îles Heard-et-MacDonald, îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, Saint-Hélène.

Références

Bingham H., Fitzsimons J.A., Redford K.H., Brent A. M., Bezaury-Creel J., and Cumming T. L. 2017: Privately protected areas: advances and challenges in guidance, policy and documentation. *Parks* (23)1.

Borrini-Feyerabend G., Dudley N., Jaeger T., Lassen B., Pathak Broome N., Phillips A. and Sandwith T. 2013: Governance of protected areas: from understanding to action. Best practice protected area guidelines series No. 20, Gland, Switzerland: IUCN. N°20 Xvi+124pp. Disponible en français sous le titre : Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action. Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées

Chape S., Blyth S., Fish P., Fox P. and Spalding M. 2003: 2003 United Nations List of Protected Areas. Disponible en français sous le titre : Listes des Nations Unies des aires protégées 2003 IUCN Gland, Switzerland and Cambridge, UK and UNEP-WCMC, Cambridge UK. ix+44pp.

Corrigan C., Bingham H., Pathak Broome N., Hay-Edie T., Tabanao G., and Kingston N. 2016: Documenting local contributions to Earth's biodiversity heritage: The Global registry. *Parks*, (22)2.

Deguignet M., Juffe-Bignoli D., Harrison J., MacSharry B., Burgess N., and Kingston N. 2014: 2014 United Nations List of Protected Areas. UNEP-WCMC, Cambridge UK. Disponible en français sous le titre : Listes des Nations Unies des aires protégées 2014.

Deguignet M., Arnell A., Juffe-Bignoli D., Shi Y., Bingham H., MacSharry B., and Kingston N. 2017: Measuring the extent of overlaps in protected area designations. *PLOSone*: <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0188681>.

Dudley N. (Editor) 2008: Guidelines for applying protected area management categories. Gland, Switzerland: IUCN. x + 86pp. Disponible en français sous le titre : Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées.

Ervin, J. 2003 : Rapid Assessment of Protected Area Management Effectiveness in Four Countries. *BioScience*, 53(9), p.833.

Geldmann, J., Coad, L., Barnes, M., Craigie, I. D., Hockings, M., Knights, K., Leverington K., Cuadros Ivon C., Zamora C., Woodley S., and Burgess, N. D. 2015: Changes in protected area management effectiveness over time: A global analysis. *Biological Conservation*, 191, 692–699.

Hocking, M., Stolton, S. and Dudley, N. 2000: Evaluating Effectiveness: A Framework for Assessing the Management of Protected Areas. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. x + 121pp.

Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and J. Courrau. 2006: Evaluating Effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Disponible en français sous le titre : Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées 2ème édition

Hockings, M., James, R., Stolton, S., Dudley, N., Mathur, V., Makombo, J., Courrau, J. and J. Parrish. 2008 : Enhancing our Heritage Toolkit: Assessing management effectiveness of natural World Heritage sites. UNESCO, World Heritage Centre, Paris, France. Disponible en français sous le titre : Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine, Évaluer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial

IUCN and World Commission on Protected Areas (WCPA). 2017 : IUCN Green List of Protected and Conserved Areas: Standard, Version 1.1. Gland, Switzerland : IUCN

Jameson, S.C., Tupper, M.H., and Ridley, J.M. 2002: 'The three screen doors: can marine "protected" areas be effective?'. *Marine Pollution Bulletin*, 44(11): pp. 1177-1183.

Leverington et al., 2008: 'Management Effectiveness evaluation in protected areas – a global study. Supplementary Report No1: Overview of approaches and methodologies.' The University of Queensland, Gatton, TNC, WWF, IUCNWCPA, Australia.

Lham, D., Wangchuk, S., Stolton, S., & Dudley, N. 2018. Assessing the effectiveness of a protected area network: A case study of Bhutan. *Oryx*, 1-8. doi:10.1017/S0030605317001508.

Lopoukhine N. and Ferreira de Souza Dias F. 2012: 'What does Aichi Target 11 really mean?' *Parks* 18:5-8.

Paolini, C., Rakotobe, D. and D. Jomha Djossi. 2016: Coach Observatory Mission Information Toolkit (COMIT): A toolkit to support coaching missions to improve protected area management and develop the information system of the Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA) Programme. IUCN, Gland, Switzerland. Disponible en français sous le titre : Mallette pédagogique Pour effectuer la mission de coaching d'amélioration de la gestion des aires protégées et le développement du système d'information de l'observatoire des aires protégées et de la biodiversité du programme BIOPAMA

Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. 2004 : 'How is your MPA doing? A guidebook of Natural and Social Indicators for Evaluating Marine Protected Area Management Effectiveness'. IUCN, Gland Switzerland and Cambridge, UK. Disponible en français sous le titre : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées

Pomeroy, R.S., Watson, L.M. Parks, J.E. and Gonzalo, A.C. 2005: 'How is your MPA doing? A methodology for evaluating the management effectiveness of marine protected areas'. *Ocean & Coastal Management*, 48: pp. 485-502.

Salafsky, N., R. Margoluis, and K. H. Redford 2001 : 'Adaptive management: a tool for conservation practitioners'. Biodiversity Support Program, Washington, D.C.

Stolton, S. & Dudley, N. 2016: *METT Handbook: A guide to using the Management Effectiveness Tracking Tool (METT)*, WWF-UK, Woking.

UNEP-WCMC 2018: Protected Planet: The Global Database on Protected Area Management Effectiveness (GD-PAME) Statistics. Cambridge, UK.

Zazanashvili, Nugzar & Dzneladze, Malkhaz & Belokurov, Alexander. 2003: Georgia, 2003: Management effectiveness assessment of Protected Areas using WWF's RAPPAM methodology.

